



# CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

2021-2026

pour le territoire

Corbières Minervois Salanque

**ENTRE**

**Le territoire de projet CRTE Corbières Minervois Salanque (CMS)**

Représenté par M. Jean-Jacques Lopez, Président de la communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 30 juin 2021,

Représenté par M. André Hernandez, Président de la communauté de communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 23 juin 2021

Ci-après désigné par « le territoire »,

D'une part,

ET

**L'État,**

Représenté par M. Thierry BONNIER, Préfet de l'Aude,

Ci-après désigné par « l'État » ;

ET

**La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,**

Représentée par Mme Carole DELGA, Présidente, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du.....,

Ci-après désignée par « la Région » ;

ET

**Le Département de l'Aude,**

Représenté par Mme Hélène SANDRAGNÉ, Présidente, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du.....,

Ci-après désigné par « le Département » ;

D'autre part,

**EN PRÉSENCE DE :**

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### Préambule

Une convention d'initialisation d'engagement dans une démarche d'élaboration d'un contrat de relance et de transition écologique a été signée le 7 septembre 2021.

A travers cette convention, les cosignataires se sont engagés à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre du CRTE, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. A ce titre, les actions engagées dans le cadre du CRTE seront respectueuses de l'environnement, en limitant notamment le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

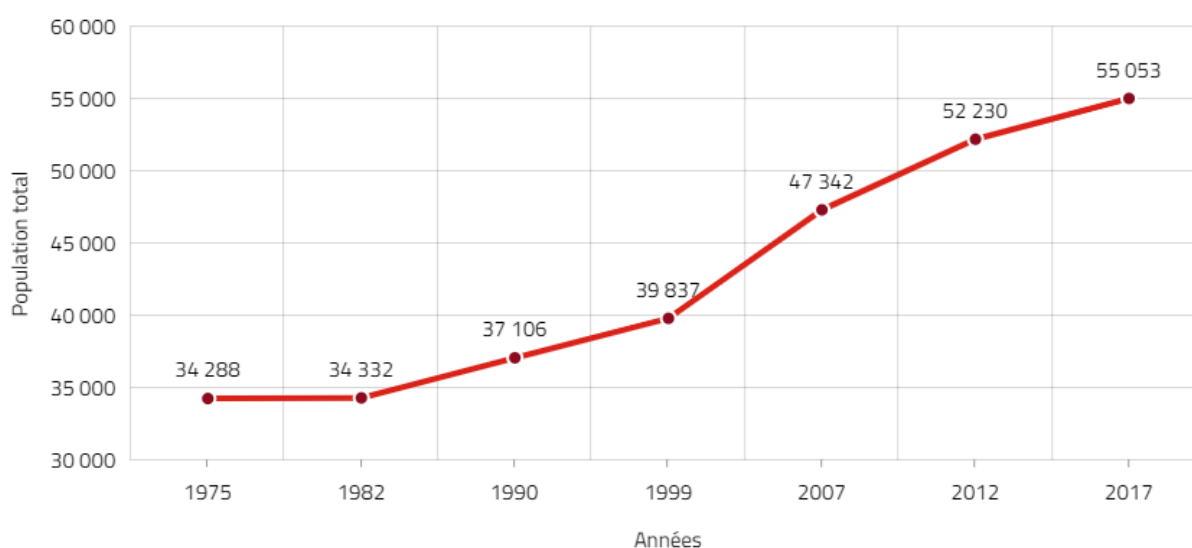
### Article 1 – Diagnostic territorial et identification des enjeux

#### 1.1. Présentation du territoire signataire

##### Des dynamiques démographiques contrastées, portées par le solde migratoire

Le territoire a connu une augmentation démographique continue ces quarante dernières années, doublant quasiment sa population (34 288 habitants en 1975 contre 55 053 habitants en 2017).

Évolution de la population entre 1975 et 2017

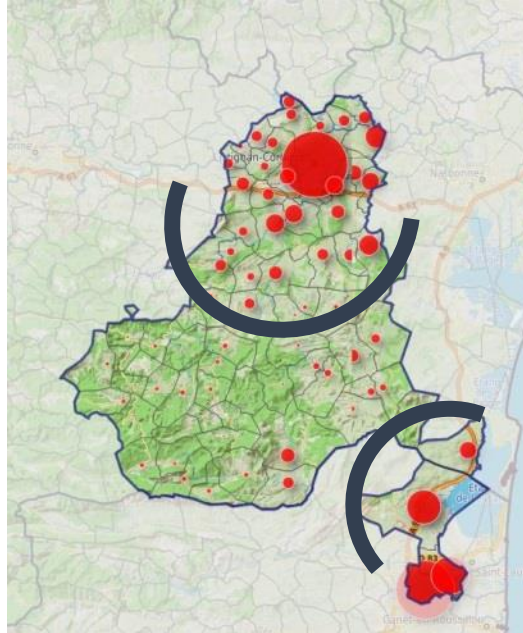


Cette dynamique démographique est cependant contrastée avec des réalités territoriales variées laissant paraître trois grands ensembles :

- Un territoire attractif, la plaine lézignanaise, articulé autour de la polarité audoise Lézignan-Corbières (11 168 habitants) et regroupant près de 8 habitants sur 10 de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Minervois.
- Un second espace attractif localisé autour des communes de la plaine de la Salanque Pia, Clair et Salses-le-Château (16 717 habitants à eux trois) profitant de leurs situations en périphérie nord de métropole perpignanaise ; regroupant près des  $\frac{3}{4}$  de la population de la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée.

Ces deux territoires jouissent d'une accessibilité privilégiée avec une sortie d'autoroute pour les deux, et deux gares SCNF ( Lézignan-Corbières et Salses-Le-Château).

- Un large espace rural des Corbières à l'articulation des deux EPCI, regroupant la majorité des communes dans un ensemble rural éloigné des infrastructures de transport et des polarités urbaines, marqué par de faibles densités

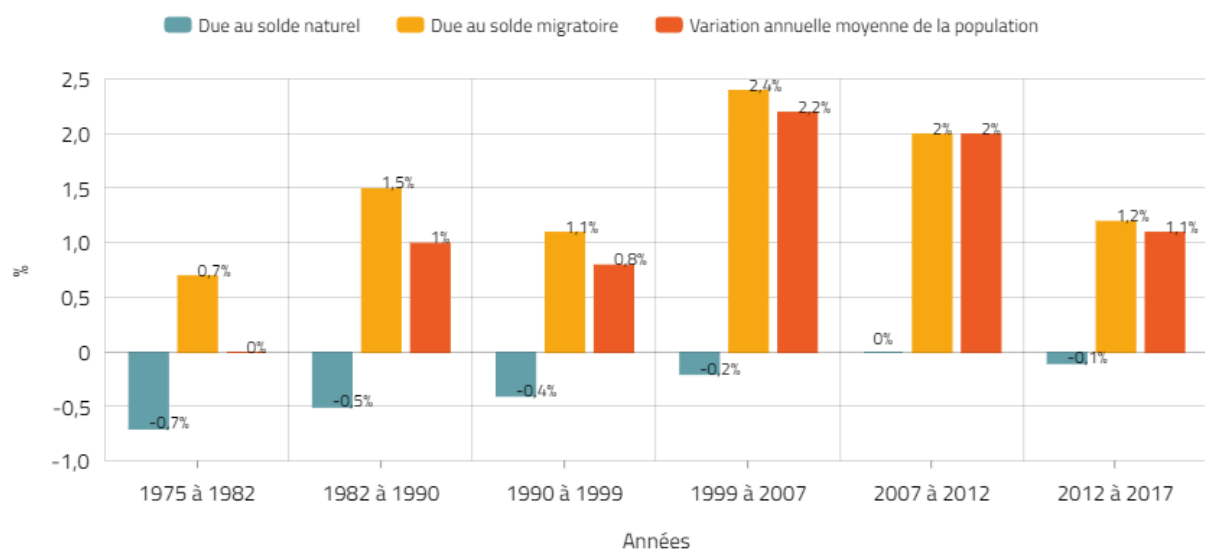


Répartition de la population sur le territoire du CRTE – Citaviz ; INSEE 2017

Cette polarisation se retrouve sur les dynamiques démographiques : ces deux espaces concentrent les taux d'évolution de la population les plus importants. A contrario, une large majorité des communes du massif des Corbières connaît une décroissance démographique avec pour certaines un recul ininterrompu du nombre d'habitants depuis plus de 40 ans.

La croissance du territoire est due à un solde migratoire positif depuis plus de 40 ans. Même s'il est en léger retrait sur la dernière période intercensitaire, ce solde reste important (1,2% par an).

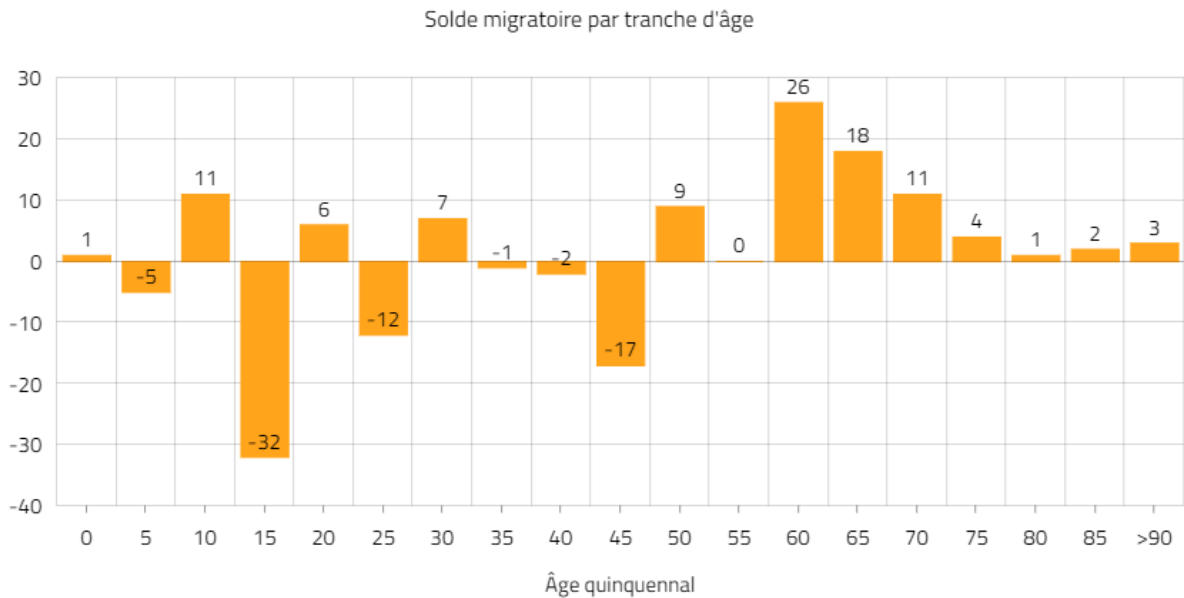
Évolution des soldes naturels et migratoires entre 1975 et 2017



Le solde naturel pour sa part est très légèrement négatif, permettant in fine une croissance démographique importante.

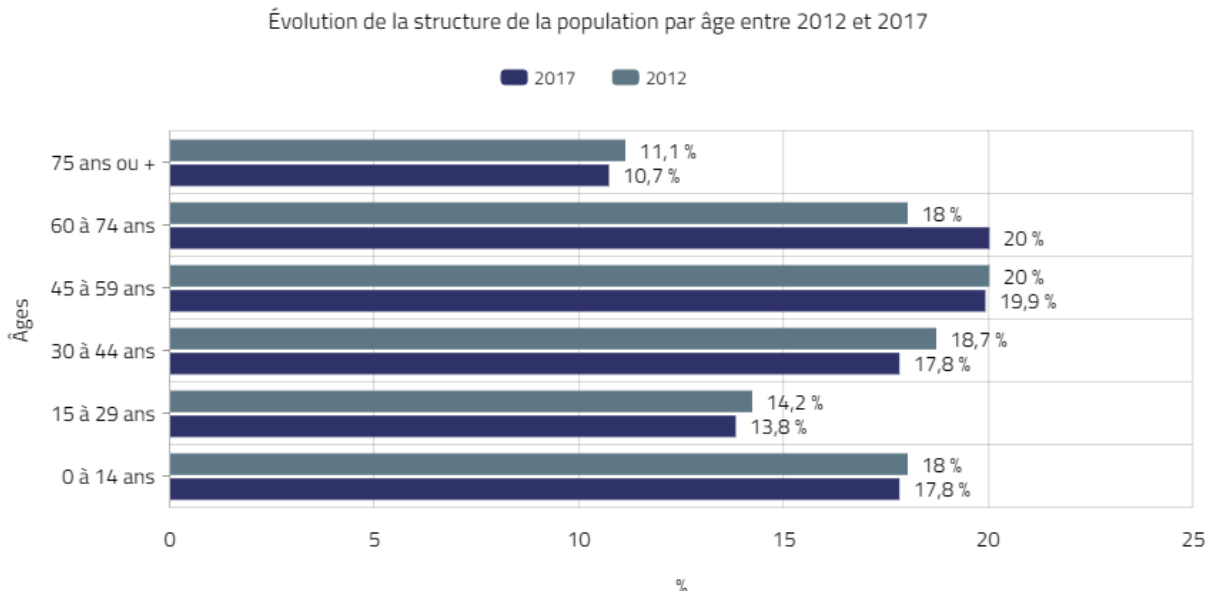
Une nouvelle fois, les réalités territoriales sont contrastées. La différence est avant tout due à l'intensité du solde migratoire. Les communes de la Plaine de Lézignan-Corbières et celles de la Salanque sont très attractives avec des soldes migratoires dépassant les 2% d'évolution annuelle pour plusieurs d'entre elles.

L'analyse par tranche d'âge de ce solde migratoire laisse apparaître une attractivité très forte du territoire pour les plus de 55 ans, a contrario les 10-15 ans sont en forts reculs.



Bien évidemment, en fonction des territoires, ces phénomènes sont à nuancer. Sur les communes les plus dynamiques, les familles sont les moteurs de l'attractivité.

Cette attractivité de personnes plutôt âgées joue sur la structure de la population du territoire. Les 60 à 74 ans sont forte augmentation (+2%) entre 2012 et 2017 alors que toutes les autres catégories sont en léger retrait.



Cette dynamique démographique n'est donc pas sans conséquence sur le vieillissement de la population du territoire, il tend même à l'accroître.

Le territoire du CRTE comprend des parcs de logement très différenciés entre les espaces les plus urbanisés et les espaces ruraux. Dans les villes et les bourgs les plus peuplés, le parc compte une part importante de logements collectifs sociaux ou non, mais aussi une part non négligeable de logements vacants voire insalubres.

La vacance résidentielle demeure à un taux maîtrisé à l'échelle du CRTE Corbières-Minervois-Salanque (8,8% sur l'ensemble du territoire).

Elle s'explique par des communes rurales soumises à une pression des résidences secondaires, permettant de la contenir. Dans ces espaces, il n'est pas rare qu'un logement sur trois soit un logement secondaire.

Ce chiffre ne doit pas occulter une vacance particulièrement localisée dans les centres-villes qui accumulent les difficultés sur des bâtis anciens où l'habitat est régulièrement insalubre, et in fine dévalorisant ces espaces. Ce sont également sur ces espaces précis que se concentrent des difficultés sociales et des phénomènes de paupérisation des populations résidentes (se traduisant par exemple par l'inscription du centre-ville de Lézignan-Corbières au programme des quartiers prioritaires de la politique de la ville).

### **Des économies diverses**

Sur la question de l'emploi, on retrouve cette polarisation avec d'un côté les espaces économiques développés autour de Lézignan-Corbières et sur la Salanque.

Ils concentrent ainsi plus de 9 000 emplois, soit plus de 60% de la totalité des emplois du CRTE Corbières Minervois Salanque. Tout comme la démographie, la croissance des emplois est importante, néanmoins elle connaît un rythme légèrement inférieur à celui de la population. Le territoire offre en 2007 0,8 emploi pour 1 actif.

La population active est surtout composée d'employés, d'ouvriers et de professions intermédiaires : un schéma classique pour un territoire où près de la moitié des actifs travaillent dans le secteur d'activité du « Commerce, transport, services divers ».

Ces emplois se concentrent pour la plupart dans quelques grands pôles périphériques comme la ZA Caumont II à Lézignan-Corbières. Il en est de même pour les zones commerciales d'envergure qui se retrouvent sur ces espaces comme le pôle commercial « Espace Roussillon » à Clair, second pôle par son importance dans les Pyrénées-Orientales.

La vitalité commerciale des espaces périphériques ne se retrouve pas dans les centres-villes ; en grande difficultés. La vacance commerciale, les friches y sont présentes. Des programmes de redynamisation se mettent en place et devront questionner le devenir des ces centralités commerciales (par exemple le programme Petites Villes de Demain sur les communes de Clair, Pia et Lézignan-Corbières).

Les espaces ruraux concentrent les activités viticoles, agricoles et sylvicoles ; permettant de maintenir un emploi localisé. Sans surprise, ce sont ces espaces qui ont les plus faibles taux de concentration de l'emploi, en témoigne ce chiffre : 21 communes des 54 de la CCLRCM (en très large majorité sur le massif des Corbières) proposent moins de 25 emplois.

L'agriculture doit également faire face à une déprise importante avec par exemple 27% de la Surface Agricole Utile qui est identifiée comme sans successeur sur la CCCSM.

Le tourisme demeure un secteur peu développé sur l'ensemble du territoire malgré les richesses naturelles, culturelles et patrimoniales du territoire (Citadelles du vertige, Canal du Midi...) avec des offres d'activités et d'hébergements insuffisants ainsi qu'une faible visibilité.

### **Une présence d'équipements et de services déséquilibrée**

Le territoire compte une offre d'équipements et de services variée mais répartie uniformément sur le territoire. Les villes sont les seules à posséder des équipements intermédiaires ou supérieures (Lycée, Collèges...).

Il existe également quelques polarités dites « intermédiaires » (Fabrezan, Saint Laurent de Cabrerisse, Tuchan,...) qui se distinguent par la présence de quelques équipements et services dits « de proximité » (supérette, terrains de sports,...). De nombreuses communes des Corbières se retrouvent sans aucun service, équipement ou commerce. Cette désertification des services questionne fortement ces territoires et notamment la capacité de répondre aux besoins de ces populations, souvent âgées et peu mobiles.

### **Un territoire concerné par le « tout-voiture »**

La configuration rurale du territoire entraîne une omniprésence de l'automobile : près de 90% des ménages du territoire disposent d'au moins un véhicule et la voiture représente à elle seule plus de 8 déplacements professionnels sur 10.

Le territoire demeure encore peu engagé sur des alternatives à l'autosolisme malgré les transports interurbains du réseau liO de la région Occitanie et la présence d'une offre de TAD sur la CCRLCM.

Même dans les polarités bien desservies en offre de transports en commun, la part de la voiture demeure très importante (par exemple, 8 déplacements professionnels sur 10 à Lézignan-Corbières s'effectuent en voiture). Il n'existe également deux gares présentes sur le territoire : celles de Salses-le-Château et de Lézignan-Corbières. Ce sont ces mêmes espaces qui bénéficient de la proximité immédiate avec les autoroutes A61 et A9.

Pour certaines communes des Corbières la concentration des infrastructures et des services sur quelques polarités, couplé à la difficulté de mobilité entraîne des temps d'accès importants à ceux-ci : parfois plus de 45 minutes pour accéder aux services et équipements.

Le numérique peut-être une solution promue pour contenir cette « fracture » territoriale en assurant des services tout en diminuant les mobilités non essentielles. Le SYADEN (Syndicat Audois d'énergies & du numérique) promeut en ce sens le déploiement du très haut débit qui devra permettre à l'horizon 2022 un accès à l'ensemble des communes audoises du territoire soit par des solutions en fibre optique ou par « Très haut débit radio ».

Malgré cela, de très fortes disparités s'observent toujours sur cette thématique entre les polarités et les espaces ruraux des Corbières notamment. Elles sont concernées par de nombreuses zones blanches ; constituant des freins au développement de ces espaces, au développement du télétravail, de la télémédecine et plus généralement à la diminution de la dépendance aux mobilités automobiles.

### **Un environnement source d'opportunités mais aussi de menaces**

Le territoire du CRTE Corbières-Minervois-Salanque est marqué par des fortes qualités paysagères, environnementales et patrimoniales.

La transition énergétique est en œuvre sur ce territoire.

Les 2 intercommunalités comptent un potentiel ENR particulièrement important (présence de parcs éoliens au nord de la CCRLCM et sur la Salanque).

Les leviers de développement sont encore forts ; notamment par le biais de l'énergie solaire.

Le territoire compte de nombreux projets en cours, projets publics, citoyens ou privés.

Ces projets ont du mal à être réalisés du fait de fortes contraintes environnementales et paysagères.

L'alimentation en eau potable et plus globalement la gestion de l'eau et du stress hydrique, dont la problématique va continuer de s'accroître avec le changement climatique, sont des enjeux forts sur le territoire à la fois pour les populations actuelles et futures mais aussi pour l'agriculture et la viticulture.

Enfin, le territoire est soumis à de nombreux phénomènes naturels : risques incendies et d'inondations ont marqué fortement plusieurs de ces territoires.

.../...

| <b>Atouts / Opportunités</b> |   |
|------------------------------|---|
| ➤                            | Une dynamique démographique importante  |
| ➤                            | Des espaces économiques dynamiques  |
| ➤                            | Des périphéries commerciales dynamiques et pourvoyeuses d'emplois                         |
| ➤                            | Une accessibilité remarquable pour une grande partie du territoire (Autoroutes, gares...) |
| ➤                            | Une proximité avec des espaces économiques majeurs et dynamiques                          |
| ➤                            | Un cadre environnemental et paysager remarquable  |
| ➤                            | Un potentiel touristique important  |
| ➤                            | Une connexion au numérique en cours de déploiement  |
| ➤                            | Un territoire sensibilisé aux questions de résilience et de durabilité                    |

- Un potentiel EnR très important
- Des communes « intermédiaires » dynamiques
- Des initiatives faisant face à la désertification rurale
- La construction de projets politiques et de planification intercommunaux (Projet de territoire et SCoT dans les deux intercommunalités, PCAET,...)
- Une reconnaissance et un appui aux centralités (Petites Villes de Demain, Bourg-Centre)
- Un cadre de réflexion interterritorial à structurer
- Des ressources naturelles, patrimoniales, agricoles et identitaires à valoriser
- Un tissu associatif dynamique

#### Faiblesses / Menaces

- Une population vieillissante, particulièrement dans les espaces ruraux
- Des centres-villes et des centres-bourgs en **grande** difficulté
- Une vacance dévalorisant les espaces de centralité
- Une activité agricole en déclin et qui doit se réinventer
- Une augmentation des friches agricoles
- Une désertification des (rares) services publics présents dans les espaces ruraux
- De forts déséquilibres démographiques, d'équipements et de services
- Un « tout-voiture » très prononcé et encore plus sur les espaces ruraux
- Des réseaux de transports en commun peu présents et concentrés sur les polarités urbaines
- Une importance du nombre de résidences secondaires dans les Corbières
- Des équipements pour les populations âgées peu présents dans les Corbières (de santé notamment)
- Une offre touristique peu lisible
- Un développement urbain et économique à la faible valeur paysagère
- Un territoire fragile face aux catastrophes naturelles
- Un territoire très concerné par la question du stress hydrique
- Une offre culturelle encore peu accessible
- Des zones économiques encore peu intégrées d'un point de vue architectural et paysager
- Un déploiement du numérique encore trop peu présent sur les territoires ruraux

## 1.2. Enjeux identifiés

- **Maintenir l'attractivité démographique du territoire**
- **Veiller à ne pas augmenter le déséquilibre entre urbain et rural**
- **Anticiper et accompagner le vieillissement de la population**
- **Redynamiser l'ensemble des centralités**
- **S'appuyer sur les politiques nationales (PVD) et régionales (Bourg-centre) de revitalisation des centralités**
- **Construire des parcours résidentiels pour répondre aux besoins de tous les habitants**
- **Réinterroger l'offre foncière économique**
- **Développer une politique touristique lisible**
- **Inscrire le territoire dans des mobilités plus durables**
- **Miser sur le numérique pour diminuer les mobilités non essentielles**



- Offrir un maillage structurant en matière d'équipements et de services afin de répondre aux besoins de toutes les populations en s'appuyant sur les équipements actuels ou futurs et/ou des services mobiles et/ou le développement d'une offre accessible à tous via les outils numériques
- Maintenir une offre de santé suffisante et ancrée localement
- Accompagner les mutations du commerce
- Intégrer le monde associatif dans les réflexions sur le développement du territoire
- Soutenir et diversifier l'activité agricole, d'élevage, viticole et sylvicole, pour privilégier les circuits courts.
- Soutenir et encadrer le développement des énergies renouvelables comme levier de développement local
- Sécuriser et développer la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable et en eau brute pour l'irrigation.
- Anticiper les effets du changement climatique
- Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques de catastrophes naturelles
- Affirmer la qualité paysagère du territoire
- Mettre en valeur l'identité du territoire à travers la préservation du patrimoine bâti et naturel.
- Faire de la culture, un élément fort de rayonnement
- Rendre la culture accessible au plus grand nombre pour renforcer la cohésion territoriale
- Améliorer la gestion des déchets en prévenant la production des déchets ménagers, en privilégiant l'économie circulaire et les ressourceries.

### 1.3. Orientations stratégiques

Le CRTE Corbières-Minervois-Salanque porte l'ambition de renforcer la cohésion territoriale entre l'ensemble des territoires du CRTE :

« Des identités internes valorisées pour une diversité des offres territoriales se nourrissant des complémentarités entre les territoires ».

Cette ambition se décline en quatre grandes orientations qui comptent chacune plusieurs axes.

- ***ORIENTATION 1 : DYNAMISER LES ECONOMIES LOCALES EN DEFINISSANT UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AMBITIEUSE***
  - Engager une réflexion sur l'offre foncière économique

*Requalifier les zones existantes, thématisme des zones, recherche de nouveaux fonciers économiques, intégrer systématiquement la dimension environnementale aux projets de requalification ou de créations d'espaces dédiés à l'activité économique.*

- Soutenir et diversifier les activités agricoles et sylvicoles et d'élevage.

*Lutter contre les friches ; développer les productions de proximité ; valoriser les productions locales en soutenant notamment la production et la transformation (soutien aux abattoirs locaux, promotion des circuits courts et des marchés de producteur, couplage des productions de terroir avec la politique de valorisation de l'image des territoires)*

- Développer une politique touristique lisible :

*Connecter les sites existants ; diversifier l'offre d'activités pour allonger les séjours des touristes ; diversifier l'offre d'hébergement pour répondre à des besoins variés ; mettre en avant les productions locales et l'œnotourisme*

- ***ORIENTATION 2 : ORGANISER LES COMPLEMENTARITES AU SEIN DES TERRITOIRES ET AVEC LES PROXIMITES POUR UNE ATTRACTIVITE ET UNE QUALITE DU CADRE DE VIE RENFORCEES***

- Permettre à l'ensemble des centralités (petites villes, bourg-centres, villages) du territoire de jouer leur rôle dans le développement des territoires
- Développer des dialogues « à la carte » avec les territoires voisins (CU Perpignan, Grand Narbonne, Carcassonne Agglo...)
- Utiliser le numérique comme un outil au service des territoires et de ses habitants.
- S'appuyer sur la modernisation de la planification territoriale en cours pour structurer le développement du territoire et l'ancrer dans une dynamique de transition écologique et énergétique.

*Deux territoires en cours de réalisation d'un SCoT, question de la cabanisation*

- ***ORIENTATION 3 : UN TERRITOIRE DES PROXIMITES POUR GARANTIR LA QUALITE DE VIE ET LES SOLIDARITES TERRITORIALES***

- Réfléchir les services à la population et promouvoir les mobilités douces, partagées, inscrites dans la transition écologique, au sein des territoires
- Développer une politique de l'habitat répondant aux besoins de tous dans le respect de l'environnement.
- Construire un projet de santé répondant aux besoins spécifiques de tous les territoires
- Utiliser le numérique comme un outil au service des territoires et de ses habitants
- Se doter d'outils de discussion communs

*Mettre en place une gouvernance bicéphale à l'échelle du CRTE*

*Elaborer un pacte fiscal et financier pour chaque EPCI*

- ***ORIENTATION 4 : S'APPUYER SUR DES TERRITOIRES A HAUTE VALEUR PATRIMONIALE ET ENVIRONNEMENTALE***

- S'inscrire dans une politique volontariste de transition énergétique

*Mettre en place un PCAET ; accompagnement des projets de productions public, citoyen ou privé ; amélioration de l'efficacité des bâtiments publics*

- Anticiper les effets du changement climatique sur la gestion des ressources et des risques

*La ressource en eau dans un contexte de réflexion sur la prise de compétence eau et assainissement.*

*Les déchets : collecte et déchetterie, prévention de la production de déchets.*

- Faire de la culture un moteur de l'attractivité des territoires

Ces orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, auxquels sont associés des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## Article 2 – Modalités d'exécution du contrat

### 2.1 Intégration des contractualisations et programmes existants

Les conventions et contrats préexistants élargissent et enrichissent les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et pourront être intégrés progressivement dans le CRTE. Les modalités d'articulation entre ces contrats et le CRTE seront précisées par avenant.

### 2.2. Actions de coopération inter-territoriale

Des actions de coopération entre territoires pourront être définies pour compléter la dynamique du CRTE et notamment :

- Favoriser les synergies et complémentarités entre les territoires en assurant une cohérence des interventions des parties au présent contrat ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande ;
- Mutualiser des moyens.

### 2.3. Fonctionnement du contrat

En établissant et en signant le présent contrat, les parties signataires s'engagent à faire converger l'ensemble des projets portés à l'échelle de leurs territoires respectifs vers l'atteinte des objectifs qu'ils se fixent. Ces projets, dont la maturité et le caractère structurants varieront nécessairement, sont tous également suivis et accompagnés dans le cadre de la mise en œuvre du contrat.

Au cours de l'exécution du contrat, ce suivi est assuré conformément aux stipulations suivantes :

- les porteurs de projets portent leurs projets à la connaissance des parties au présent contrat en début d'année civile ;
- les projets ainsi recensés font l'objet d'un premier examen, au cours du premier semestre de l'année, par l'ensemble des partenaires réunis dans le comité technique prévu à l'article 5 ; cet examen a pour but d'orienter les porteurs de projets vers les solutions d'ingénierie les plus adaptées, d'identifier les projets les plus structurants à l'échelle du territoire et de favoriser la bonne prise en compte des objectifs fixés par le contrat ;
- les projets finalisés font ensuite l'objet d'un second examen par les partenaires, réunis dans le comité technique prévu à l'article 5, afin de vérifier la bonne prise en compte des objectifs fixés par le contrat ;
- à la fin de l'année civile, et selon les modalités et délais fixés par l'État et le conseil départemental de l'Aude, l'ensemble des projets fait l'objet d'un dépôt d'une demande de financement sur la plateforme dédiée.

Des actions et projets structurants pour les territoires impliqués ou présentant une valeur d'exemple en termes de respect des objectifs du contrat seront listés dans des fiches « projets » et des fiches « actions » annexées au présent contrat (annexe 2). L'annexe dédiée pourra être complétée régulièrement de nouvelles fiches et a ainsi vocation à évoluer sur la durée de vie du contrat.

L'inscription formelle des actions structurantes dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. Ces actions peuvent être inscrites chaque année dans une convention de financement

annuelle détaillant la participation de l'ensemble des partenaires, laquelle a également vocation à être révisée sur une base annuelle.

### **Article 3 : modalités d'accompagnement en ingénierie du contrat et des projets**

Il est convenu, d'accord parties entre les collectivités signataires et l'État, que la mise en œuvre des CRTE représente une opportunité inédite de faire évoluer la façon dont les projets des collectivités territoriales sont construits et accompagnés par les différentes ressources d'ingénierie existantes. À l'échelle du département de l'Aude (préfecture, DDTM, ANCT, services du département, agence technique départementale, CAUE, EPCI, autres partenaires...), l'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Partant du constat que les CRTE ne doivent pas être des outils de sélection des projets portés par les collectivités territoriales, notamment les plus rurales, et qu'il est nécessaire de favoriser la convergence progressive de ces projets vers les objectifs communs portés par le CRTE, les parties conviennent de s'entendre sur des modalités adaptées d'accompagnement des projets qui seront inscrits au CRTE sur toute la durée du contrat.

Ces modalités d'accompagnement pourront notamment prévoir :

- la mise en œuvre d'un guichet unique de l'accompagnement des projets territoriaux, qui sera à même, en mobilisant les différents partenaires de l'ingénierie territoriale, de proposer aux maîtres d'ouvrage des solutions compatibles avec les objectifs promus par le CRTE en matière de transition écologique et de cohésion territoriale ;
- la mise en œuvre, pour les projets les plus structurants, d'une revue partagée des projets entre l'État, les collectivités signataires, le conseil départemental et le conseil régional, afin d'identifier les solutions d'accompagnement les plus appropriées et de favoriser au maximum la convergence des projets et des objectifs du CRTE ;
- la mise à disposition des communes, à terme, d'une boîte à outils leur permettant d'accroître leur capacité d'ingénierie et d'identifier par elles-mêmes les solutions techniques disponibles pour construire des projets qui s'inscriront dans la convergence vers les CRTE.

### **Article 4 - Engagements des partenaires**

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

#### **4.1. Dispositions générales concernant les financements**

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur

à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

#### **4.2. Le territoire signataire**

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire xxx assume le rôle d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le contrat concernant deux EPCI, ceux-ci s'engagent à rechercher la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un ou plusieurs interlocuteurs, responsables du pilotage, de l'animation et de la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par le territoire signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

#### **4.3 L'État, les établissements et opérateurs publics**

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage, à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'Agence de la transition écologique peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des Dépôts peut mobiliser la Banque des Territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes, des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque

publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 4.

#### **4.4. Engagements de la région**

La région, en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la commission permanente de la région.

#### **4.5. Engagements du département**

Le département en qualité de chef de file des politiques de solidarités humaines et territoriales et acteur des transitions écologique et numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE pour les projets proposés. Il sera attentif à la prise en compte de ses enjeux prioritaires précisés dans un contrat cadre dans les projets proposés. Il pourra intervenir en termes d'ingénierie, de financement mais également en tant qu'acteur de projets mutualisés ou coconstruits.

Le département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le département s'engage à contribuer et soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets associent le département en amont des projets puis déposent un dossier complet auprès de ses services et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir. Le département formalisera cet accompagnement dans le cadre d'un contrat pour chaque projet retenu.

Le département, via ses règlements d'aides aux tiers ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la

commission permanente du département.

#### **4.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens



peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

#### **4.7 Maquette financière**

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

### **Article 5 – Gouvernance du CRTE**

Les représentants de l'État et du territoire mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

#### **5.1. Le comité de pilotage**

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du préfet, du président de ... et du président de ....

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de ... et de la communauté de communes ..., des services de l'État, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales (annexe 6).

Il siègera au moins une fois par an. Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE.

La gouvernance du CRTE pourra intégrer d'autres signataires dont la participation est de nature à favoriser l'élaboration, la mise en œuvre du CRTE et le déploiement territorialisé du plan de relance.

#### **5.2. Le comité technique**

Des comités techniques chargés de préparer les programmes opérationnels du CRTE et de suivre la mise en œuvre des fiches « actions » et « projets » se réuniront régulièrement.

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire ... . Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions (composition en annexe 6). Il associe systématiquement les services du département.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Assurer le suivi et l'accompagnement des projets mentionnés à l'article 2 ;

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### **5.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets**

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

- La gouvernance du contrat s'articulera, selon les domaines de compétences respectifs des signataires, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

### **Article 6 - Suivi et évaluation du CRTE**

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la

responsabilité de l'équipe projet. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE. A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

### **Article 7 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

### **Article 8 – Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage.

### **Article 9 - Résiliation du CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

### **Article 10 – Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Montpellier.

Signé à ..... le .....

## Sommaire des annexes

### Annexe 1– Composition du comité de pilotage et du comité technique

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par les Présidents de la CCCSM et de la CCRLCM.

Il est composé comme suit :

- Des Présidents de la CCCSM et de la CCRLCM
- De quatre autres élus par EPCI
- des services de l' Etat,
- de la Présidente du Conseil Régional Occitanie,
- des présidents des Conseils Départementaux,
- de l' ADEME,
- et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires,
- ainsi que d' autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales cosignataires du CRTE

Un comité technique sera également créé.

Il sera coprésidé par les DGS des deux intercommunalités.

Il est composé comme suit :

- des DGS de chaque EPCI
- des services de l' Etat,
- des représentants des collectivités départementales et régionales cosignataires du CRTE

**Annexe 2 – Fiches actions et fiches projets**

**Fiche-action « création d'une nouvelle crèche \_ RAM BPOS  
sur le nouveau pôle intercommunal enfance-jeunesse situé  
sur la ville-centre»  
CRTE Corbières-Minervois-Salanque**

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Orientation /<br>Axe stratégique n° | Orientation x : xxxxxxxxxxxxxxxx<br>Axe x : xxxxxxxxxxxx  |
| Action n°                           | x.x.x   |
| Maître d'ouvrage                    | CCRLCM  |
| Description de l'action             | <p>La CCRLCM est compétente pour le multi-accueil des enfants sur le territoire intercommunal.</p> <p>Les locaux de l'actuelle crèche jacqueline ARIBAUD, situés rue marceau à Lézignan Corbières datent de plus de 30 ans. Ce bâtiment a été agrandi au fil du temps en fonction des demandes ( 52 agréments à ce jour) ce qui le rend désormais moins fonctionnel. Ce bâtiment est sur 2 niveaux. Il est en outre situé en zone inondable.</p> <p>Pour faire face à la demande des usagers, la CCRLCM souhaite construire un deuxième équipement de type BPOS et bas carbone intégrant 'un Relais d'Assistants Maternelles , sur une partie du terrain dont elle propriétaire hors zones PPRI et PPRIF cadastré BB254, pour accueillir 40 enfants supplémentaires.</p> <p>Ce bâtiment se situera en continuité du futur centre de loisirs, sur le nouveau pôle intercommunal enfance-jeunesse à proximité de la maison des familles dont la construction est projetée par la CAF de l'Aude.</p> <p>La contiguïté du siège administratif est également un atout ( proximité des services techniques et administratifs ).</p> |
| Partenaires                         | ETAT-CAF11-CD11-REGION  |
| Coût prévisionnel                   | 2 150 000 € HT  |
| Calendrier                          | 2022-2023-2024  |
| Indicateurs d'évaluation proposés   |   |

### Plan de financement :

| Dépenses d'investissement HT                                     |                       | Recettes hors FCTVA  |                       |
|--|-----------------------|--|-----------------------|
| <b>Construction d'une creche RAM BPOS</b>                        |                       |  |                       |
| Travaux et construction  | 1 815 000,00 €        | ETAT ( 30% )   | 645 000,00 €          |
|  |                       | CD11 ( 4% )  | 95 000,00 €           |
| maitrise œuvre et frais annexes ( controles techniques, SPS ...) | 335 000,00 €          | REGION OCCITANIE ( 2% )  | 40 000,00 €           |
|  |                       | CAF11 ( 34% )  | 940 000,00 €          |
| <b>sous total travaux + MO</b>                                   | <b>2 150 000,00 €</b> | <b>sous total subvention ( 70% )</b>                               | <b>1 720 000,00 €</b> |
|  |                       | <b>autofinancement CCRLCM sur fonds propres et emprunts( 20% )</b> | <b>430 000,00 €</b>   |
| <b>Total HT</b>  | <b>2 150 000,00 €</b> | <b>Total</b>   | <b>2 150 000,00 €</b> |

**Fiche-action « construction d'un conservatoire  
intercommunal de musique en réhabilitant un bâtiment  
existant situé en quartier prioritaire de la ville de Lézignan-  
Corbières »  
CRTE Corbières-Minervois-Salanque**

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Orientation /<br>Axe stratégique n° | Orientation x : xxxxxxxxxxxxxxxxx<br>Axe x: xxx  |
| Action n°                           | x.x.x  |
| Maître d'ouvrage                    | CCRLCM   |
| Description de l'action             | <p>La CCRLCM est compétente en matière d'enseignement musical actuellement localisé dans des locaux anciens et exigus (boulevard Marx Dormoy, Lézignan-Corbières).</p> <p>En effet, face à une augmentation sensible des effectifs, les élèves sont également accueillis dans un bâtiment annexe mis à disposition par la ville de Lézignan-Corbières ( bibliothèque EUZET, square Marcellin Albert, bâtiment communal mis à disposition) .</p> <p>La Ville a par ailleurs informé la CCRLCM de sa volonté de ne pas prolonger au-delà du 30 juin 2022 la mise à disposition de la bibliothèque EUZET.</p> <p>La construction d'un nouveau conservatoire intercommunal figure dans le plan pluri annuel d'investissement de la CCRLCM. Cette nouvelle situation implique une réorientation du PPI, la CCRLCM saisit par ailleurs l'opportunité de la mise en vente par le CD11 d'un ensemble immobilier affecté au service public ( ancien CMS , place des vosges , référence cadastrale AE432 et AE433) situé en limite directe du quartier prioritaire politique de la ville.</p> <p>Les locaux ont une superficie intérieure développée de l'ordre de 700 m2. La CCRLCM souhaite se porter acquéreur de cet ensemble immobilier, le CD11 a accepté cette transaction qui doit donner lieu à un acte de vente entre les parties.</p> <p>Par suite à cette acquisition, la CCRLCM envisage de réhabiliter ce bâtiment pour un nouvel usage affecté au service public ( conservatoire intercommunal de musique).</p> <p>La CCRLCM souhaite inscrire cette réhabilitation dans la transition écologique en mettant en œuvre des méthodes de construction permettant un bâtiment passif voire à énergie positive.</p> <p>Ce projet permet en outre de résorber une friche bâtiminaire en centre-ville de Lézignan-Corbières ainsi que de réduire les déplacements des usagers intra-muros.</p> |
| Partenaires                         | Financiers :ETAT – REGION – CD11<br>Opérationnels : ATD, SYADEN...   |
| Coût prévisionnel<br>d'opération    | 2 200 000 € HT   |
| Calendrier                          | 2022-2023  |



|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| Indicateurs d'évaluation proposés |  |
|-----------------------------------|--|

| Dépenses d'investissement HT                                     |                       | Recettes hors FCTVA  |                              |
|--|-----------------------|--|------------------------------|
| Travaux de réhabilitation  | 2 000 000,00 €        | ETAT ( 40% sur travaux et maîtrise oeuvre)<br>CD11 ( 5% )  | 880 000,00 €<br>110 000,00 € |
| maitrise œuvre et frais annexes ( contrôles techniques, SPS ...) | 200 000,00 €          | REGION OCCITANIE ( 10% )<br>AUTRES FINANCEURS ( 25%)       | 220 000,00 €<br>550 000,00 € |
| <b>sous total travaux + MO</b>                                   | <b>2 200 000,00 €</b> | <b>sous total subvention ( 80%)</b>                        | <b>1 760 000,00 €</b>        |
|  |                       | autofinancement CCRLCM sur fonds propres et emprunts( 20%) | 440 000,00 €                 |
| <b>Total HT</b>  | <b>2 200 000,00 €</b> | <b>Total</b>   | <b>2 200 000,00 €</b>        |

## Fiche-action « création d'une structure modulaire d'accueil de loisirs sans hébergement sur le nouveau pôle intercommunal enfance-jeunesse situé sur la ville centre» CRTE Corbières-Minervois-Salanque

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Orientation /<br>Axe stratégique n° | Orientation x : xxxxxxxxxxxxxxxxx<br>Axe x : xxxxxxxxxxxxx  |
| Action n°                           | x.x.x   |
| Maître d'ouvrage                    | CCRLCM  |
| Description de l'action             | <p>La CCRLCM est compétente pour l'accueil de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires.</p> <p>Les locaux utilisés actuellement sont mis à disposition par la ville de Lézignan-Corbières qui reste par ailleurs compétente pour l'accueil des enfants hors périodes scolaires. Ces locaux sont situés dans l'emprise du stade municipal de Gaujac dans une zone inondable ce qui rend l'extension de la structure impossible. Par ailleurs la proximité d'un ruisseau ( la journe ) et l'utilisation éventuelle du site par la commune pour ses propres besoins pendant l'été ne permettent pas une sécurité optimale pour les enfants.</p> <p>Par ailleurs, ce service connaît une forte demande de la part des usagers. Les règles concernant la COVID ne permettent plus de répondre à de nouvelles demandes d'inscription ( les locaux étant trop exigus à ce jour).</p> <p>La CCRLCM souhaite implanter, sur une partie du terrain dont elle est propriétaire hors zones PPRI et PPRIF cadastré BB254, un bâtiment à émission bas carbone pour accueillir 100 enfants et d'une surface de plancher de 300 m2. Le mode de construction pourra s'appuyer le cas échéant sur des modulaires (démontables/remontables).</p> <p>L'intérêt d'implanter un bâtiment modulaire est multiple :la rapidité d'exécution du projet, l'aspect évolutif du bâtiment si le besoin grandissait, le respect de l'environnement puisqu'un tel projet ne génère aucun déchet de chantier et les modules sont recyclables à 99%. De plus, un bâtiment modulaire privilégie au maximum les énergies renouvelables afin de réduire sa consommation énergétique.</p> <p>Ce bâtiment se situera en continuité de la future crèche-RAM, sur le nouveau pôle intercommunal enfance-jeunesse à proximité de la maison des familles dont la construction est projetée par la CAF de l'Aude.</p> <p>Ce projet peut favoriser également la mutualisation de moyen avec la ville centre qui ne peut faire évoluer son bâtiment actuel ( zone PPRI). Il permettra également d'assurer un service de proximité et de garantir un équilibre sur le territoire intercommunal.</p> |

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
|                                   | Enfin, ce projet situé en ville permettra aux familles non véhiculées de pouvoir bénéficier de ce service public. |
| Partenaires                       | ETAT-CD11-CAF11   |
| Coût prévisionnel                 | 550 000 € HT  |
| Calendrier                        | 2022-2023   |
| Indicateurs d'évaluation proposés |   |

| Dépenses d'investissement HT                                     |                     | Recettes hors FCTVA   |                              |
|--|---------------------|---|------------------------------|
| <b>Construction d'un ALSH</b>                                    |                     |   |                              |
| Travaux et construction  | 500 000,00 €        | ETAT ( 20%)<br>CD11 ( 20%)  | 110 000,00 €<br>110 000,00 € |
| maitrise œuvre et frais annexes ( contrôles techniques, SPS ...) | 50 000,00 €         | CAF11 ( 40% )<br>autofinancement CCRLCM sur fonds propres et emprunts( 20%) | 220 000,00 €<br>110 000,00 € |
| <b>Total HT</b>  | <b>550 000,00 €</b> | <b>Total</b>  | <b>550 000,00 €</b>          |

## Fiche-action « Aménagement d'un espace test maraichage » CRTE Corbières-Minervois-Salanque

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Orientation /<br>Axe stratégique n° | Orientation x : xxxxxxxxxxxxxxxx<br>Axe x : xxxxxxxxxxxx   |
| Action n°                           | x.x.x  |
| Maître d'ouvrage                    | Aménagement d'un espace test maraichage  |
| Maître d'ouvrage                    | CCRLCM   |
| Description de l'action             | <p>Les intercommunalités peuvent jouer un rôle moteur important pour la mise en place et la sécurisation du fonctionnement d'un Espace Test Agricole sur leur territoire.</p> <p>Elles peuvent intervenir directement ou indirectement sur tous les axes du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- recherche et acquisition des terrains,</li> <li>- installation opérationnelle et gestion courante de l'Espace Test,</li> <li>- mise en place d'une politique de « veille foncière » pour pouvoir proposer des terrains d'exploitation aux porteurs de projet, qu'ils soient issus de l'espace test ou non.</li> </ul> <p>Par ailleurs ces espaces test pourront alimenter le syndicat mixte de la cuisine centrale du lézignanais en circuit court en lien avec les actions retenues dans le cadre du plan alimentaire territorial ( PAT ) du CD11</p> <p>Ainsi, la CCRLCM envisage dans un premier temps la recherche et l'acquisition de terrains.</p> |
| Partenaires                         | ETAT-CD11  |
| Coût prévisionnel                   | 100 000 € HT   |
| Plan de financement                 |  |
| Calendrier                          | 2022-2023-2024-2025  |
| Indicateurs d'évaluation proposés   |  |

## Fiche-action « Réhabilitation de toiture de l'école intercommunale de Mouthoumet en matériaux bio-sourcés » CRTE Corbières-Minervois-Salanque

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Orientation /<br>Axe stratégique n° | Orientation x : xxxxxxxxxxxxxxxx<br>Axe x : xxxxxxxxxxxx  |
| Action n°                           | x.x.x   |
| Maître d'ouvrage                    | CCRLCM  |
| Description de l'action             | <p>LA CCRLCM est compétente pour l'école intercommunale située à MOUTHOMET.</p> <p>Outil indispensable pour l'aménagement du territoire et la fixation de population en zone rurale sur le bassin de vie des hautes-corbières, ce bâtiment construit en 2006, nécessite une réhabilitation de la toiture qui intégrera par ailleurs une meilleure isolation thermique permettant des économies d'énergie.</p> <p>Des matériaux bio-sourcés seront utilisés pour cette réhabilitation.</p> <p>1.1. <u>Surface du bâtiment concerné</u> :644m<sup>2</sup></p> <p>1.2<u>Travaux envisagés (isolation, protection contre la chaleur...)</u> :</p> <p>Le programme de travaux envisagé reprend le renforcement l'isolation de la toiture et la reprise d'étanchéité et la reprise de ventilation de la toiture</p> <p>Ce programme permet d'agir de manière optimale sur la réduction de la consommation énergétique en combinant diminution de consommation induite par la reprise d'isolation</p> <p><u>Isolation de toiture</u> : Isolation Générale de la toiture matériaux bio sourcés ( laine de bois) en complément de l'isolation existante.<br/>L'objectif de coefficient thermique R de l'isolation en toiture après travaux est fixé à 9.<br/>Il sera atteint par le renforcement de l'isolation existante( R = 3 ) au moyen d'une isolation en matériaux bio sourcés du type laine de roche dont le R = 6.</p> <p>Cette isolation permettra d'atteindre une efficacité énergétique et un confort d'utilisation de l'équipement exceptionnel tant en hiver qu'en été.</p> |
| Partenaires                         | ETAT ( DSIL RELANCE )   |
| Coût prévisionnel                   | 200 000€ HT   |
| Calendrier                          | Eté 2022  |
| Indicateurs d'évaluation proposés   |   |

### Plan de financement :

| Dépenses d'investissement HT  |                     | Recettes hors FCTVA   |                     |
|---|---------------------|---|---------------------|
| <u>réfection</u> <u>toiture</u> <u>école</u><br><u>intercommunale mouthoumet</u><br>Travaux | 200 000,00 €        | ETAT ( 80% sur DSIL)  | 160 000,00 €        |
| <b>sous total travaux + MO</b>  | <b>200 000,00 €</b> | <b>sous total subvention ( 80%)</b>                                   | <b>160 000,00 €</b> |
|   |                     | <b>autofinancement CCRLCM sur fonds<br/>propres et emprunts( 20%)</b> | <b>40 000,00 €</b>  |
| <b>Total HT</b>   | <b>200 000,00 €</b> | <b>Total</b>  | <b>200 000,00 €</b> |

## Fiche-action «Rénovation énergétique du siège de la CCRLCM » CRTE Corbières-Minervois-Salanque

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Orientation /<br>Axe stratégique n° | Orientation x : xxxxxxxxxxxxxxxxx<br>Axe x : xxxxxxxxxxxxx  |
| Action n°                           | x.x.x   |
| Maître d'ouvrage                    | CCRLCM  |
| Description de l'action             | <p>LA CCRLCM souhaite s'engager dans la transition écologique en s'engageant dans la rénovation énergétique de son siège.</p> <p><b><u>1. Nature des travaux envisagés</u></b></p> <p>1.1. <u>Surface du bâtiment concerné</u> : 3000 m<sup>2</sup></p> <p>1.2. <u>Travaux envisagés (isolation, pompes à chaleur, panneaux solaires, géothermie, chaudières, protection contre la chaleur...)</u> :</p> <p>Le programme de travaux envisagé comprend la rénovation de l'ensemble de l'enveloppe batimentaire afin de garantir une action optimale sur la déperdition thermique.<br/>Il prévoit en complément la mise en place de panneau photovoltaïques sur l'ensemble de la toiture<br/>Il comprend :</p> <p>La reprise d'isolation, l'étanchéité murs et de toiture, la reprise de ventilation, le remplacement des menuiseries et du système de chauffage.</p> <p>Les caractéristiques techniques des travaux sont les suivants :</p> <p style="text-align: center;"><u>Isolation de toiture et Etanchéité de la couverture</u> : Isolation Générale et étanchéité de la toiture par mise en œuvre de bac alu isolés en matériau bio sourcés<br/>Bac aluisolant à panneau sandwich incorporé Haute Performance avec résistance thermique <math>R = 7,50\text{M}^2\text{C/W}</math>.</p> <p>Les modules photovoltaïques seront intégrés en usines sur les complexes aluminium.<br/>L'ensemble de la toiture soit 3000M<sup>2</sup> sera équipée de panneaux.</p> <p style="text-align: center;"><u>Isolation Thermique périphérique par l'Extérieur</u> :</p> |

Mise en œuvre d'une isolation générale par l'extérieur en matériaux bio sourcés du type laine de roche et application d'un enduit de façade à visé d'étanchéité générale des murs périphériques

Menuiseries extérieures : Remplacement de l'ensemble des menuiseries bois par des menuiseries alu double vitrages 44,2/10 à remplissage à l'Argon .

Performance isolation thermique  $U_w = 1,7 \text{ W/K.m}^2$

Performance facteur solaire ( capacité à retenir la chaleur solaire)  
 $S_w = 0,51$

Chauffage : Remplacement de la chaudiere gaz existante par une chaudiere Gaz à condensation.

1.3. Le cas échéant, mise en place de moyens de suivi et de pilotage des consommations énergétiques :

Mise en place au sein de la Structure d'une mission « Gestion des Fluides et diminutions des consommations Energetiques » :

Sur 0,25 ETP suivi des consommations de fluides ( Gaz, eau, Electricité) et autres télérelèves, Montage d'actions à visées pédagogique envers les utilisateurs ( relevés, enseignants, personnels crèches et siège,...) permettant une modification des pratiques.

Déplacements sur sites pour l'accompagnement des utilisateurs dans le développement de gestes « eco responsables »

2.1. Coût global : 2 170 000€ HT

2.2. Coût de la part « rénovation énergétique » : 2 170 000 € HT

### 3. Calendrier de réalisation des travaux

3.1. Calendrier prévisionnel : 2022/2024

3.2. Études préalables si nécessaires (réalisées, à réaliser) : Sans Objet

3.3. Autorisations préalables (obtenues, à solliciter) : Déclaration préalable à solliciter

### 4. Gains attendus des travaux

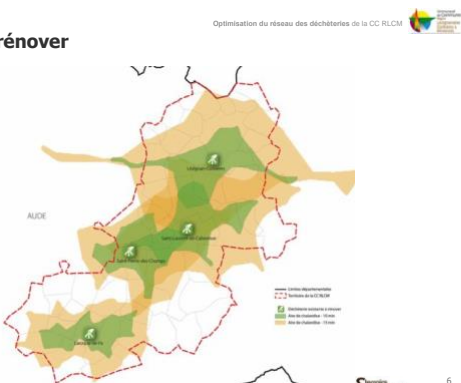
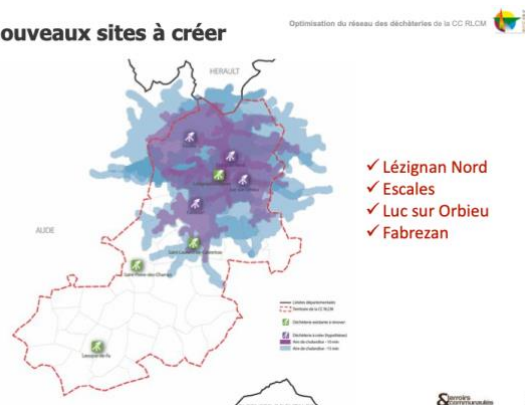
4.1. Gain de consommation énergétique (écart entre la consommation avant et après travaux) :

4.2. Réductions des émissions de gaz à effet de serre générées par le projet..



|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
|                                   | <p>4.3. Économies budgétaires attendues de la mise en œuvre des travaux :</p> <p>La puissance installée en toiture sera d'environ 300KWc<br/> Compte tenu de la consommation moyenne annuelle actuellement constatée, le programme envisagé laisse présager une réduction de 100% des consommations électriques annuelles et une injection dans le réseau du surplus de production .</p> |
| Partenaires                       | ETAT ( DSIL RELANCE )  |
| Coût prévisionnel                 | 2170 000€ HT   |
| Calendrier                        | 2022/2023/2024   |
| Indicateurs d'évaluation proposés |  |

## Fiche-action « création d'un nouveau schéma des déchetteries sur le territoire intercommunal » CRTE Corbières-Minervois-Salanque

|   |  |
|---|--|
| Orientation /<br>Axe<br>stratégique<br>n° | Orientation x : xxxxxxxxxxxxxxxx<br>Axe x : xxxxxxxxxxxx   |
| Action n°                                 | x.x.x  |
| Maître<br>d'ouvrage                       | CCRLCM   |
| Description<br>de l'action                | <p>LA CCRLCM a missionné le cabinet Terroirs &amp; Communautés pour faire un audit sur l'optimisation de notre schéma des déchetteries.</p> <p>Il en découle qu'afin d'optimiser le service rendu à l'utilisateur, de couvrir tout le territoire intercommunal, d'améliorer la qualité et l'optimisation de la gestion des déchets issus des déchetteries et par suite contribuer à la transition écologique, il est nécessaire de moderniser 4 déchetteries et d'en créer 4 supplémentaires.</p> <p><b>4 sites à rénover</b></p>  <p><b>4 nouveaux sites à créer</b></p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Lézignan Nord</li> <li>✓ Escales</li> <li>✓ Luc sur Orbieu</li> <li>✓ Fabrezan</li> </ul> |
| Partenaires                               | ETAT   |
| Coût<br>prévisionnel                      | 5 236 000 € HT   |

|  |   |                       |                                       |                     |
|--|---|-----------------------|---------------------------------------|---------------------|
| Plan de financement  | <b>Dépenses d'investissement HT</b>       |                       | <b>Recettes hors FCTVA</b>            |                     |
|  | <i>Créations de nouvelles déchèteries</i> |                       |                                       |                     |
|  | Lézignan Nord :                           | 1 200 000,00 €        | ETAT tranche 1/2022=<br>876 000€x40%  | 350 400,00          |
|  | Escales :                                 | 800 000,00 €          |                                       |                     |
|  | Luc :                                     | 800 000,00 €          | ETAT tranche 2/2023=<br>2075 000€x40% | 830 000,00          |
|  | Fabrezan :                                | 800 000,00 €          |                                       |                     |
|  | <i>Mises aux normes / rénovation</i>      |                       |                                       |                     |
|  | Lézignan Sud :                            | 450 000,00 €          | ETAT tranche 3/2024=<br>1582500€x40%  | 633 000,00          |
|  | Saint Laurent :                           | 250 000,00 €          |                                       |                     |
|  | Saint-Pierre :                            | 310 000,00 €          | ETAT tranche 3/2025=<br>702500€x40%   | 280 600,00          |
| Laroque de Fa :  | 150 000,00 €                              |                       |                                       |                     |
| <b>Sous-total HT</b>                                       |   | <b>4 760 000,00 €</b> | Autofinancement 60% :                 | <b>3 142 000,00</b> |
| Frais d'ingénierie, de contrôle et de maîtrise d'œuvre 10% | 476 000,00 €                              |                       |                                       |                     |
| <b>Tota HTI</b>  |   | <b>5 236 000,00 €</b> | <b>Total HT 5 236 000,00 €</b>        |                     |
| Calendrier   | 2022-2023-2024-2025                       |                       |                                       |                     |
| Indicateurs d'évaluation proposés                          |   |                       |                                       |                     |

**Echéancier de réalisation :**

| Déchèterie  | Etapas du projet   | 2021                      |                   | 2022     |          |              |           | 2023           |           |           |           | 2024           |           |           |           | 2025      |             |             |
|---|--|---------------------------|-------------------|----------|----------|--------------|-----------|----------------|-----------|-----------|-----------|----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------|-------------|
|   |  | T1                        | T4                | T1       | T2       | T3           | T4        | T1             | T2        | T3        | T4        | T1             | T2        | T3        | T4        | T1        | T2          |             |
|   | TF phase 1 : Lancement, et marché de l'AMO jusqu'à sélection de la MOE | Consultation et choix MOE |                   |          |          |              |           |                |           |           |           |                |           |           |           |           |             |             |
|   | MOE  | 476 000 €                 |                   | 36 667 € | 36 667 € | 36 667 €     | 22 500 €  | 37 167 €       | 49 542 €  | 71 083 €  | 40 667 €  | 39 417 €       | 32 150 €  | 30 650 €  | 20 100 €  | 22 725 €  | 476 000 €   |             |
| C<br>r<br>é<br>a<br>t<br>i<br>o<br>n                | TF phase 2 : programmation AMO   | Programmation AMO         |                   |          |          |              |           |                |           |           |           |                |           |           |           |           |             |             |
|   | Lézignan Nord  | Coût MOE                  |                   | 22 000 € | 22 000 € | 22 000 €     | 13 500 €  | 13 500 €       | 13 500 €  | 13 500 €  | 13 500 €  |                |           |           |           |           |             | 120 000 €   |
|   |  | Budget Investissement     | 1 200 000 €       |          | - €      | 120 000 €    | 120 000 € | 240 000 €      | 240 000 € | 240 000 € | 240 000 € |                |           |           |           |           |             | 1 200 000 € |
|   |  | TO1 : programmation AMO   | Programmation AMO |          |          |              |           |                |           |           |           |                |           |           |           |           |             |             |
|   | Escalles   | TO1 : réalisation MOE     | Coût MOE          |          | 14 667 € | 14 667 €     | 14 667 €  | 9 000 €        | 9 000 €   | 9 000 €   | 9 000 €   |                |           |           |           |           |             | 80 000 €    |
|   |  | Budget Investissement     | 800 000 €         |          | - €      | 80 000 €     | 80 000 €  | 160 000 €      | 160 000 € | 160 000 € | 160 000 € |                |           |           |           |           |             | 800 000 €   |
|   |  | TO2 : programmation AMO   | Programmation AMO |          |          |              |           |                |           |           |           |                |           |           |           |           |             |             |
|   | Fabrezan   | TO2 : réalisation MOE     | Coût MOE          |          |          |              |           | 14 667 €       | 14 667 €  | 14 667 €  | 9 000 €   | 9 000 €        | 9 000 €   | 9 000 €   |           |           |             | 80 000 €    |
|   |  | Budget Investissement     | 800 000 €         |          | - €      | - €          | 80 000 €  | 80 000 €       | 160 000 € | 160 000 € | 160 000 € | 160 000 €      | 160 000 € | 160 000 € |           |           |             | 800 000 €   |
|   |  | TO3 : programmation AMO   | Programmation AMO |          |          |              |           |                |           |           |           |                |           |           |           |           |             |             |
| Luc sur Orbieu                                      | TO3 : réalisation MOE  | Coût MOE                  |                   |          |          |              | 14 667 €  | 14 667 €       | 14 667 €  | 9 000 €   | 9 000 €   | 9 000 €        | 9 000 €   |           |           |           | 80 000 €    |             |
|   | Budget Investissement  | 800 000 €                 |                   | - €      | - €      | 80 000 €     | 80 000 €  | 160 000 €      | 160 000 € | 160 000 € | 160 000 € | 160 000 €      | 160 000 € |           |           |           | 800 000 €   |             |
| R<br>é<br>n<br>o<br>u<br>v<br>a<br>t<br>i<br>o<br>n | Lézignan Corbières Sud   | TO4 : programmation AMO   | Programmation AMO |          |          |              |           |                |           |           |           |                |           |           |           |           |             |             |
|   |  | TO4 : travaux MOE         | Coût MOE          |          |          |              |           | 12 375 €       | 12 375 €  | 10 125 €  | 10 125 €  |                |           |           |           |           |             | 45 000 €    |
|   |  | Budget Investissement     | 450 000 €         |          | - €      | - €          | 112 500 € | 202 500 €      | 90 000 €  | 45 000 €  |           |                |           |           |           |           |             | 450 000 €   |
|   |  | TO5 : programmation AMO   | Programmation AMO |          |          |              |           |                |           |           |           |                |           |           |           |           |             |             |
|   | Saint-Laurent  | TO5 : travaux MOE         | Coût MOE          |          |          |              |           | 6 875 €        | 6 875 €   | 5 625 €   | 5 625 €   |                |           |           |           |           |             | 25 000 €    |
|   |  | Budget Investissement     | 250 000 €         |          | - €      | - €          | 62 500 €  | 112 500 €      | 75 000 €  |           |           |                |           |           |           |           |             | 250 000 €   |
|   |  | TO6 : programmation AMO   | Programmation AMO |          |          |              |           |                |           |           |           |                |           |           |           |           |             |             |
|   | Saint-Pierre   | TO6 : travaux MOE         | Coût MOE          |          |          |              |           | 6 525 €        | 6 525 €   | 4 975 €   | 4 975 €   |                |           |           |           |           |             | 31 000 €    |
|   |  | Budget Investissement     | 310 000 €         |          | - €      | - €          | 77 500 €  | 139 500 €      | 93 000 €  |           |           |                |           |           |           |           |             | 310 000 €   |
|   |  | TO7 : programmation AMO   | Programmation AMO |          |          |              |           |                |           |           |           |                |           |           |           |           |             |             |
| Laroque de Fa                                       | TO7 : travaux MOE  | Coût MOE                  |                   |          |          |              | 4 125 €   | 4 125 €        | 6 250 €   | 6 250 €   |           |                |           |           |           |           | 15 000 €    |             |
|   | Budget Investissement  | 150 000 €                 |                   | - €      | - €      | 90 000 €     | 60 000 €  |                |           |           |           |                |           |           |           |           | 150 000 €   |             |
|   | Budget MOE total   | - €                       | - €               | 36 667 € | 36 667 € | 36 667 €     | 22 500 €  | 37 167 €       | 49 542 €  | 71 083 €  | 40 667 €  | 39 417 €       | 32 150 €  | 30 650 €  | 20 100 €  | 22 725 €  | - €         |             |
|   | Budget investissement total  | 4 760 000 €               | - €               | - €      | - €      | 200 000 €    | 200 000 € | 400 000 €      | 400 000 € | 592 500 € | 682 500 € | 392 500 €      | 397 500 € | 395 000 € | 397 500 € | 389 500 € | 313 000 €   | 4 760 000 € |
|   |  | - €                       | - €               | - €      | - €      | 400 000,00 € |           | 2 075 000,00 € |           |           |           | 1 582 500,00 € |           |           | 702 500 € |           | 4 760 000 € |             |

Légende : Programmation AMO 55% de la MOE APD PRO PC ECE choix entreprises 100% MOE Phase travaux

- **DETR demandée au titre de l'exercice 2022 sur 876000 € HT à 40%**
- **soit :350 400€.**

## Fiche-action « Etude pour la création d'une pépinière d'entreprise / hôtel d'entreprise dans les PO » CRTE Corbières-Minervois-Salanque

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Orientation /<br>Axe stratégique n°  | Orientation 1 : DYNAMISER LES ECONOMIES LOCALES EN<br>DEFINISSANT UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE<br>AMBITIEUSE<br>Axe 1 : Engager une réflexion sur l'offre foncière économique  |
| Action n°                            |   |
| Maître d'ouvrage                     | Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée  |
| Description de l'action              | <p>Le territoire de la C3SM s'étend sur deux départements : les Pyrénées Orientales et l'Aude. Les communes situées en Pyrénées Orientales (Claira, Pia, Salses le Château) sont dynamiques et profitent d'un emplacement privilégié à proximité de Perpignan disposant ainsi d'une bonne desserte routière et autoroutière.</p> <p>La C3SM possède de réels atouts pour attirer de nouvelles entreprises mais disposent de très peu d'offres immobilières pour les implanter. Les locaux vacants ont une attractivité moindre et ne permettent pas de répondre à cette niche du développement économique à savoir les demandes exogènes (entreprises extérieures au territoire), ni même à la demande endogène (entreprises locales).</p> <p>Nous constatons une augmentation du nombre d'établissements, en très grande majorité des microentreprises, TPE et majoritairement jeunes.</p> <p>En matière d'attractivité économique, il est essentiel de créer les conditions les plus favorables à l'implantation, concentration, diversification et développement des entreprises.</p> <p>Les entreprises et leurs créations d'emplois étant une richesse économique fondamentale pour la C3SM.</p> <p>La C3SM souhaite réaliser une étude, portant sur un projet de création d'une pépinière d'entreprises ou hôtel d'entreprises, qui permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- qualifier l'opportunité du projet via des études de marchés, des mesures de potentiel, des enquêtes, ...</li> <li>- d'arrêter un choix en fonction des éléments de la première étape (pépinière ou hôtel)</li> <li>- étudier sa faisabilité pour proposer les fonctions adaptées, trouver la bonne organisation, le bon modèle juridico-économique, le mode de gouvernance efficace, construire des services et une politique tarifaire attendus, ... de manière à garantir son efficacité en termes d'emploi et de développement local.</li> </ul> |
| Partenaires                          | Bureaux d'étude et l'agence AD'OCC  |
| Coût prévisionnel                    | 25 000 € HT   |
| Plan de financement                  |   |
| Calendrier                           | 2023  |
| Indicateurs d'évaluation<br>proposés |   |

## Fiche-action « Requalification de la friche de Pia » CRTE Corbières-Minervois-Salanque

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Orientation /<br>Axe stratégique n°  | Orientation 1 : DYNAMISER LES ECONOMIES LOCALES EN<br>DEFINISSANT UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE<br>AMBITIEUSE<br>Axe 1 : Engager une réflexion sur l'offre foncière économique  |
| Action n°                            |   |
| Maître d'ouvrage                     | Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée  |
| Description de l'action              | <p>En plein cœur de la ville de PIA se situe une friche commerciale d'un ancien supermarché. Le site bénéficie d'un emplacement de premier choix dans la commune, et peut être utilisé pour de nombreuses opérations différentes (culture, service public, commerces, logement, etc...)</p> <p>1- Nature des travaux envisagés<br/>Étude de programmation puis lancement de la phase opérationnelle et de la commercialisation des lots du programme retenu</p> <p>2- Volet financier<br/>A définir</p> <p>3- Calendrier<br/>A définir</p> <p>4- Gains attendus<br/>Reconquête du centre-ville de PIA en reconstruisant la ville sur la ville.<br/>Redynamisation de l'hyper centre en proposant des équipements de qualité sur ce site bénéficiant d'un emplacement remarquable.</p> |
| Partenaires                          | Investisseurs privés<br>Chambre des métiers / artisanat   |
| Coût prévisionnel                    |   |
| Plan de financement                  |   |
| Calendrier                           |   |
| Indicateurs d'évaluation<br>proposés |   |

## Fiche-action « Création d'un espace-test agricole » CRTE Corbières-Minervois-Salanque

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Orientation /<br>Axe stratégique n° | Orientation 1 : DYNAMISER LES ECONOMIES LOCALES EN<br>DEFINISSANT UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE<br>AMBITIEUSE<br>Axe 2 : Soutenir et diversifier les activités agricoles et sylvicoles et<br>d'élevage   |
| Action n°                           |  |
| Maître d'ouvrage                    | Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée   |
| Description de l'action             | <p>L'espace test agricole permet de répondre à plusieurs problématiques constatées à l'échelle du territoire de la C3SM, moindre renouvellement du nombre d'agriculteurs par la voie familiale traditionnelle, solde négatif entre les cessations d'activités agricoles et créations. Augmentation du public « hors cadre familial » parmi les candidats à l'installation, cependant ce public se heurte à plusieurs difficultés.</p> <p>L'espace test en complément de l'animation foncière propose de lever ces difficultés en travaillant autour de 4 grands axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le redéploiement d'une agriculture de proximité créatrice d'emploi.</li> </ul> <p>On observe depuis plusieurs années une forte demande pour des produits alimentaires de proximité et de qualité, que l'offre actuelle n'arrive pas à satisfaire. L'espace test constitue un maillon dans la mise en place de systèmes basés sur une coopération entre producteurs, responsable de l'approvisionnement, consommateur et acteurs du développement local. L'espace test peut également servir de levier au développement d'une agriculture moins impactante pour l'environnement et biologique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La sécurisation des reconversions professionnels et parcours d'installation</li> </ul> <p>Le parcours à l'installation est rendu difficile pour les personnes non originaires du monde agricole. L'espace test propose d'appuyer pour une durée limitée les projets d'entreprise émergents, il propose un cadre innovant permettant au porteur de projet de vérifier la faisabilité et la viabilité de leur projet en démarrant une activité de production en conditions réelle dans un cadre sécurisant.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouveler le travail collectif et coopératif en agriculture</li> </ul> <p>L'espace test participe au renforcement de la dimension collective des installations. Il propose le plus souvent plusieurs places à l'installation même si chacun y conduit son activité de manière individuelle le lieu devient un espace d'échange, de complémentarité des productions, de mutualisation du matériel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer de nouvelles formes de coopération territoriale</li> </ul> |

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
|                                   | Les différents espaces test agricoles sont fédérés à l'échelle nationale par le réseau RENATA (réseau national des espaces test agricoles)  |
| Partenaires                       | CD 66 – CD 11 – Chambre d'agriculture   |
| Coût prévisionnel                 | 30 000 € HT   |
| Plan de financement               |   |
| Calendrier                        | Année 1, Une première phase peut prendre la forme d'un diagnostic de la demande à l'installation sur le territoire notamment auprès des jeunes agriculteurs (JA) en lien avec les organismes de formation.<br>Année 2, Si la phase de diagnostic est concluante la communauté de communes pourra engager une démarche d'acquisition foncière pour l'espace test, idéalement il s'agit d'acquérir une ancienne exploitation agricole disposant de locaux d'exploitation et de terres. L'espace test est mis à disposition des candidats à l'installation sous forme d'appel à candidature renouvelé à chaque fin de période d'essai. |
| Indicateurs d'évaluation proposés |   |



## Fiche-action « Création d'un Projet Alimentaire de Territoire

»

### CRTE Corbières-Minervois-Salanque

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Orientation /<br>Axe stratégique n°  | Orientation 1 : DYNAMISER LES ECONOMIES LOCALES EN<br>DEFINISSANT UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE<br>AMBITIEUSE<br>Axe 2 : Soutenir et diversifier les activités agricoles et sylvicoles et<br>d'élevage   |
| Action n°                            |  |
| Maître d'ouvrage                     | Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée   |
| Description de l'action              | <p>Le PAT est un dispositif introduit par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014. Le dispositif propose de relocaliser et dynamiser les filières agricoles et agroalimentaires locales en offrant une alimentation saine et abordable pour tous c'est pourquoi la C3SM souhaite lancer cette démarche.</p> <p>La méthodologie repose sur un diagnostic partagé du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un état des lieux des productions agricoles et alimentaires</li> <li>- Une estimation du besoin alimentaire du bassin de vie</li> <li>- L'identification des atouts et contraintes socio-économiques et environnementales</li> </ul> <p>Le PAT doit permettre d'adopter un projet commun à tous les acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier des leviers d'actions</li> <li>- Adopter et mettre en œuvre un plan d'action en concertation avec l'ensemble des acteurs</li> </ul> <p>Le contexte législatif a évolué et la loi d'avenir pour l'agriculture l'alimentation et la forêt est renforcée en 2018 par la loi EGALIM. La loi EGALIM pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et l'alimentation saine et durable porte les grands objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Payer le juste prix aux producteurs pour leur permettre de vivre dignement de leur travail</li> <li>- Renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits</li> <li>- Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous</li> </ul> |
| Partenaires                          | CD66 – CD 11 – Chambre d'Agriculture - FEADER  |
| Coût prévisionnel                    | 70 000 € H   |
| Plan de financement                  |  |
| Calendrier                           | Création sur une durée de 3 ans en moyenne   |
| Indicateurs d'évaluation<br>proposés |  |

## Fiche-action « Eco-conception d'un site internet » CRTE Corbières-Minervois-Salanque

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Orientation /<br>Axe stratégique n°  | Orientation 1 : DYNAMISER LES ECONOMIES LOCALES EN<br>DEFINISSANT UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE<br>AMBITIEUSE<br>Axe 3 : Développer une politique touristique lisible   |
| Action n°                            |   |
| Maître d'ouvrage                     | Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée  |
| Description de l'action              | <p>Dans une démarche de responsabilité sociétale et environnementale, la C3SM œuvre à définir et mettre en place une stratégie de communication plus responsable, avec notamment l'éco-conception de ses outils et supports de communication.</p> <p>Dans le cadre de la refonte de son site internet, la C3SM souhaite développer un nouveau site éco-conçu afin de réduire son impact environnemental et favoriser son accessibilité à tous et partout. En effet, l'empreinte environnementale des sites web explose depuis quelques années, en grande partie parce qu'ils sont mal conçus : en témoigne le poids des pages web, multiplié par quatre entre 2010 et 2018.</p> <p>L'éco-conception web permettra ainsi de créer un site moins énergivore lors de 4 étapes : sa conception, son hébergement, sa consultation par les internautes et son administration.</p> |
| Partenaires                          | ADEME   |
| Coût prévisionnel                    |   |
| Plan de financement                  |   |
| Calendrier                           | 2022  |
| Indicateurs d'évaluation<br>proposés | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Green Code Label</li> <li>- Certificat WattImpact</li> </ul>   |

## Fiche-action « OTI à énergie positive » CRTE Corbières-Minervois-Salanque

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Orientation /<br>Axe stratégique n° | Orientation 1 : DYNAMISER LES ECONOMIES LOCALES EN<br>DEFINISSANT UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE<br>AMBITIEUSE<br>Axe 3 : Développer une politique touristique lisible   |
| Action n°                           |   |
| Maître d'ouvrage                    | Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée  |
| Description de l'action             | Afin de répondre aux besoins du territoire et de moderniser les installations de l'OTI de CUCUGNAN, la C3SM envisage la requalification (rénovation énergétique, réaménagement interne et externe, aménagements paysagers) de cet équipement<br>1- Nature des travaux envisagés<br>Étude de faisabilité et programmation<br>Travaux de requalification et d'extension en fonction des résultats de la phase pré opérationnelle<br>2- Volet financier<br>Etude préalable 20 000€HT<br>3- Calendrier<br>Etude pré opérationnelle 2022<br>Lancement de la phase opérationnelle et réalisation des travaux en fonction de la programmation retenue 2023/2024<br>4- Gains attendus<br>Réduction de la consommation énergétique du bâtiment<br>Amélioration de la qualité d'accueil des touristes et également des équipes de l'OTI<br>Production d'énergie renouvelable supérieure à la consommation |
| Partenaires                         | A définir   |
| Coût prévisionnel                   | Études pré opérationnelles 20 000€HT<br>Travaux en fonction des études pré opérationnelles  |
| Plan de financement                 |   |
| Calendrier                          | Études pré opérationnelles 2022<br>Lancement de la phase opérationnelle et réalisation des travaux en fonction de la programmation retenue 2023/2024  |
| Indicateurs d'évaluation proposés   |   |

## Fiche-action « Arbre solaire » CRTE Corbières-Minervois-Salanque

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Orientation /<br>Axe stratégique n°  | Orientation 1 : DYNAMISER LES ECONOMIES LOCALES EN<br>DEFINISSANT UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE<br>AMBITIEUSE<br>Axe 3 : Développer une politique touristique lisible  |
| Action n°                            |  |
| Maître d'ouvrage                     | Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée   |
| Description de l'action              | Un arbre solaire sera installé à destination des touristes afin de pouvoir recharger les batteries des téléphones portables. Celui-ci sera installé sur l'emprise foncière communautaire à Cucugnan.<br><br>Il permettra notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- De valoriser les actions de sensibilisation à l'environnement de la C3SM ;</li> <li>- De créer un espace de convivialité, gratuit ;</li> <li>- De mettre en avant le savoir faire local en s'adressant pour la conception à une start-up locale ;</li> <li>- De distribuer gratuitement une électricité d'origine renouvelable.</li> </ul> |
| Partenaires                          | ADEME<br>Start-up  |
| Coût prévisionnel                    | 30 000 € HT  |
| Plan de financement                  |  |
| Calendrier                           |  |
| Indicateurs d'évaluation<br>proposés |  |

## Fiche-action « Création d'un tiers-lieu » CRTE Corbières-Minervois-Salanque

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Orientation /<br>Axe stratégique n° | Orientation 2 : ORGANISER LES COMPLEMENTARITES AU SEIN DES TERRITOIRES ET AVEC LES PROXIMITES POUR UNE ATTRACTIVITE ET UNE QUALITE DU CADRE DE VIE RENFORCEES<br>Axe 1 : Permettre à l'ensemble des centralités (petites villes, bourg-centres, villages) du territoire de jouer leur rôle dans le développement des territoires   |
| Action n°                           |  |
| Maître d'ouvrage                    | Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée   |
| Description de l'action             | <p>Les Tiers-lieux se développent partout en France et dans le monde. Ils répondent à une demande de plus en plus importante de travailleurs indépendants, de petites entreprises du domaine des services, de l'artisanat ou du domaine de l'économie sociale et solidaire de travailler dans un espace propice à l'échange, à la mutualisation, au partage de compétences.</p> <p>Ils répondent également à une logique de redynamisation de territoire en milieu rural par exemple ou à une logique de création, d'innovation pour favoriser l'expérimentation, à l'émergence de projets et d'initiatives citoyennes. L'exemple des Fablab est pour cela très représentative de ces espaces mutualisés et générateurs d'innovation croisée entre différentes disciplines.</p> <p>Le territoire de la C3SM s'étend sur deux départements : les Pyrénées Orientales et l'Aude avec principalement des communes rurales. Les communes situées en Pyrénées Orientales (Claira, Pia, Salses le Château) sont dynamiques, disposent d'association de commerçants et bénéficient d'une bonne desserte routière et autoroutière qui facilite les déplacements. A contrario la majorité des communes situées dans l'Aude sont très isolées et sans présence d'association de commerçants et artisans/club d'entreprises.</p> <p>De plus avec la crise sanitaire actuelle, nous constatons un changement des modes de vie (installation à la campagne, télétravail, solidarité numérique, économie de proximité...).</p> <p>La C3SM souhaite réaliser une étude, portant sur un projet de création d'un tiers-lieu, qui permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- qualifier l'opportunité du projet via des études de marchés, des mesures de potentiel, des enquêtes, ...</li> <li>- étudier sa faisabilité pour proposer les fonctions adaptées, trouver la bonne organisation spatiale, le bon modèle juridico-économique, la mode de gouvernance efficace, construire des services et une politique tarifaire attendus, ...</li> </ul> |
| Partenaires                         | Bureaux d'étude et l'agence AD'OCC   |
| Coût prévisionnel                   | 25 000 € HT  |
| Plan de financement                 |  |
| Calendrier                          | 2023   |
| Indicateurs d'évaluation proposés   |  |

## Fiche-action « Entretien des voies vertes communautaires » CRTE Corbières-Minervois-Salanque

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Orientation /<br>Axe stratégique n° | Orientation 2 : ORGANISER LES COMPLEMENTARITES AU SEIN DES TERRITOIRES ET AVEC LES PROXIMITES POUR UNE ATTRACTIVITE ET UNE QUALITE DU CADRE DE VIE RENFORCEES<br>Axe 1 : Permettre à l'ensemble des centralités (petites villes, bourg-centres, villages) du territoire de jouer leur rôle dans le développement des territoires  |
| Action n°                           |   |
| Maître d'ouvrage                    | Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée  |
| Description de l'action             | <p>La C3SM envisage une grande campagne d'entretien des voies vertes désignées comme étant d'intérêt communautaire</p> <p>1- Nature des travaux envisagés<br/>Création d'un jalonnement permettant le repérage ainsi que l'utilisation des voies vertes communautaires<br/>Sécurisation de l'ensemble des intersections<br/>Mise en place d'une signalétique d'information relative à l'environnement et à l'histoire des paysages traversés comme le psammodrome d'edwards ou la via domitia.</p> <p>2- Volet financier<br/>150 000€ regroupant études, jalonnement, création de supports de communication, fabrication et mise en place</p> <p>3- Calendrier<br/>Étude et conception sur l'année 2022, mise en place en fin d'année</p> <p>4- Gains attendus<br/>Rendre plus visible les itinéraires doux de la C3SM<br/>Mettre en avant le patrimoine historique local<br/>Mettre en évidence les richesses naturelles du territoire</p> |
| Partenaires                         | CD 66 et CD 11  |
| Coût prévisionnel                   | 150 000 € HT  |
| Plan de financement                 |   |
| Calendrier                          | Étude et conception sur l'année 2022, mise en place en fin d'année  |
| Indicateurs d'évaluation proposés   |   |

## Fiche-action « Accessibilité des salles polyvalentes » CRTE Corbières-Minervois-Salanque

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Orientation /<br>Axe stratégique n° | Orientation 3 : UN TERRITOIRE DES PROXIMITES POUR GARANTIR LA QUALITE DE VIE ET LES SOLIDARITES TERRITORIALES<br>Axe 1 : Réfléchir les services à la population et promouvoir les mobilités douces, partagées, inscrites dans la transition écologique, au sein des territoires   |
| Action n°                           |   |
| Maître d'ouvrage                    | Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée  |
| Description de l'action             | La C3SM souhaite réaliser la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des salles polyvalentes de CLAIRA, SALSES LE CHATEAU, PIA, des vestiaires du stade de PIA et de la maison de santé de TUCHAN.<br>1- Nature des travaux envisagés<br>Mise en accessibilité de l'ensemble des équipements précédemment évoqué<br>2- Volet financier<br>Total des travaux toutes dépenses confondues 208 020€<br>3- Calendrier<br>Consultation et travaux courant d'année 2022<br>4- Gains attendus<br>Rendre accessible à tous les bâtiments communautaires |
| Partenaires                         | Préfecture 11 et 66   |
| Coût prévisionnel                   | 208 020 €   |
| Plan de financement                 | DSIL 30 %   |
| Calendrier                          | Consultation et travaux courant 2022  |
| Indicateurs d'évaluation proposés   |   |

## Fiche-action « Plan de Déplacement Global » CRTE Corbières-Minervois-Salanque

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Orientation /<br>Axe stratégique n° | Orientation 3 : UN TERRITOIRE DES PROXIMITES POUR GARANTIR LA QUALITE DE VIE ET LES SOLIDARITES TERRITORIALES<br>Axe 1 : Réfléchir les services à la population et promouvoir les mobilités douces, partagées, inscrites dans la transition écologique, au sein des territoires  |
| Action n°                           |  |
| Maître d'ouvrage                    | Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée   |
| Description de l'action             | <p>Le PGD communautaire s'articulera autour de 6 grands axes stratégiques : la mobilité active (marche et vélo) ; les transports collectifs et l'intermodalité ; le changement des comportements ; le transit sur le territoire ; le rôle de la voiture ; l'aménagement du territoire. Des fiches actions seront ensuite produites pour traduire ces priorités en actes concrets.</p> <p>Pour cela, chaque commune réalisera un diagnostic des voiries et chemins, un diagnostic des limitations de vitesses pratiquées et un diagnostic des opportunités et des manques en termes de stationnement vélo. Après avoir défini ses enjeux spécifiques et validé ses propres objectifs,</p> <p>1- Volet financier<br/>50 000€HT d'études</p> <p>2- Calendrier<br/>Lancement courant 2022, validation début 2023</p> <p>3- Gains attendus<br/>Amélioration du bilan carbone de la C3SM en termes de déplacement<br/>Amélioration des échanges entre chaque commune du territoire</p> |
| Partenaires                         | ADEME – CD 66 – CD 11 - Région   |
| Coût prévisionnel                   | 50 000 € HT  |
| Plan de financement                 |  |
| Calendrier                          | Lancement courant 2022, validation début 2023  |
| Indicateurs d'évaluation proposés   |  |



## Fiche-action « Mutualisation des Maisons de Santé avec la CCCRLM » CRTE Corbières-Minervois-Salanque

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Orientation /<br>Axe stratégique n° | Orientation 3 : UN TERRITOIRE DES PROXIMITES POUR GARANTIR LA QUALITE DE VIE ET LES SOLIDARITES TERRITORIALES<br>Axe 3 : Construire un projet de santé répondant aux besoins spécifiques de tous les territoires  |
| Action n°                           |   |
| Maître d'ouvrage                    | Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée  |
| Description de l'action             | <p>Afin de répondre aux besoins du territoire et de moderniser les installations des maisons de santé de TUCHAN et de DURBAN, la C3SM envisage la requalification (rénovation énergétique, réaménagement interne et externe, aménagements paysagers) de ces deux équipements</p> <p>1- Nature des travaux envisagés<br/>Étude de faisabilité et programmation<br/>Travaux de requalification et d'extension en fonction des résultats de la phase pré opérationnelle</p> <p>2- Volet financier<br/>Etude préalable 40 000€HT</p> <p>3- Calendrier<br/>Etude pré opérationnelle 2022<br/>Lancement de la phase opérationnelle et réalisation des travaux en fonction de la programmation retenue 2023/2024</p> <p>4- Gains attendus<br/>Réduction de la consommation énergétique des deux bâtiments<br/>Amélioration de la qualité d'accueil des professions médicales et également des usagers<br/>Production d'énergie renouvelable supérieure à la consommation</p> |
| Partenaires                         | A définir   |
| Coût prévisionnel                   | Études pré opérationnelles 40 000€HT.<br>Travaux en fonction des études pré opérationnelles.  |
| Plan de financement                 |   |
| Calendrier                          | Études pré opérationnelles 2022.<br>Lancement de la phase opérationnelle et réalisation des travaux en fonction de la programmation retenue 2023/2024.  |
| Indicateurs d'évaluation proposés   |   |

## Fiche-action « SIG comme outil de développement local » CRTE Corbières-Minervois-Salanque

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Orientation /<br>Axe stratégique n° | Orientation 3 : UN TERRITOIRE DES PROXIMITES POUR GARANTIR LA QUALITE DE VIE ET LES SOLIDARITES TERRITORIALES<br>Axe 4 : Utiliser le numérique comme un outil au service des territoires et de ses habitant   |
| Action n°                           |   |
| Maître d'ouvrage                    | Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée  |
| Description de l'action             | <p>La C3SM dispose d'un système d'informations géographique de premier rang qui permet d'ores et déjà aux services et aux communes de travailler en collaboration dans le domaine de la planification, du développement et des services techniques. L'objectif maintenant poursuivi est le développement d'outils participatifs autant pour la population que pour les collectivités afin d'impliquer l'ensemble du territoire dans la vie de la C3SM</p> <p>1- Nature des travaux envisagés<br/>Création d'outils en liaison avec le système d'informations géographiques qui permettra à la population, aux élus et aux partenaires de déclarer des demandes d'intervention, d'identifier des problématiques. L'outil en question permettra également de faire le suivi des demandes et de connaître l'état d'avancement des dossiers. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la numérisation des administrations.</p> <p>2- Volet financier<br/>Études et acquisition de logiciels 20 000€</p> <p>3- Calendrier<br/>Etude et mise en place courant 2022</p> <p>4- Gains attendus<br/>Digitalisation des demandes d'intervention de la C3SM et participation active de la population et des communes du territoire dans l'action de la C3SM</p> |
| Partenaires                         |   |
| Coût prévisionnel                   | 20 000 €  |
| Plan de financement                 |   |
| Calendrier                          | Courant 2022  |
| Indicateurs d'évaluation proposés   |   |

## Fiche-action « Pose de panneaux photovoltaïques au centre technique de Tuchan » CRTE Corbières-Minervois-Salanque

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Orientation /<br>Axe stratégique n° | Orientation 4 S'APPUYER SUR DES TERRITOIRES A HAUTE VALEUR PATRIMONIALE ET ENVIRONNEMENTALE<br>Axe 1 : S'inscrire dans une politique volontariste de transition énergétique   |
| Action n°                           |   |
| Maître d'ouvrage                    | Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée  |
| Description de l'action             | <p>La toiture du centre technique de Tuchan nécessite un remplacement en raison d'un haut niveau de dégradation. La C3SM souhaite saisir cette opportunité pour faire passer le bâtiment à énergie positive en installant des panneaux photovoltaïques en toiture.</p> <p>1- Nature des travaux envisagés<br/>Remplacement et renforcement si nécessaire de la toiture et de la structure du bâtiment<br/>Installation de panneaux photovoltaïques<br/>Mise en place d'un système de pilotage de la consommation d'énergie</p> <p>2- Volet financier<br/>Etudes préalable 15 000€HT<br/>Travaux évalués à 130 000€HT</p> <p>3- Calendrier<br/>Etude 2022<br/>Travaux 2023</p> <p>4- Gains attendus<br/>Rénovation complète de la toiture du bâtiment<br/>Passage à énergie positive</p> |
| Partenaires                         |   |
| Coût prévisionnel                   | 145 000 € HT  |
| Plan de financement                 |   |
| Calendrier                          | Etude 2022.<br>Travaux 2023.  |
| Indicateurs d'évaluation proposés   |   |

## Fiche-action « Extension et rénovation énergétique des écoles »

### CRTE Corbières-Minervois-Salanque

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Orientation /<br>Axe stratégique n° | Orientation 4 S'APPUYER SUR DES TERRITOIRES A HAUTE VALEUR PATRIMONIALE ET ENVIRONNEMENTALE<br>Axe 1 : S'inscrire dans une politique volontariste de transition énergétique   |
| Action n°                           |   |
| Maître d'ouvrage                    | Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée  |
| Description de l'action             | <p>Afin de répondre aux besoins du territoire et de moderniser les installations des écoles communautaires, la C3SM envisage la requalification (rénovation énergétique, réaménagement interne et externe, aménagements paysagers) de ces équipements</p> <p>1- Nature des travaux envisagés<br/>Étude de faisabilité et programmation<br/>Travaux de requalification et d'extension en fonction des résultats de la phase pré opérationnelle</p> <p>2- Volet financier<br/>Etude préalable 30 000€HT</p> <p>3- Calendrier<br/>Etude pré opérationnelle 2022<br/>Lancement de la phase opérationnelle et réalisation des travaux en fonction de la programmation retenue 2023/2024</p> <p>4- Gains attendus<br/>Réduction de la consommation énergétique des bâtiments<br/>Amélioration de la qualité d'accueil des enfants scolarisés et également des équipes enseignantes<br/>Production d'énergie renouvelable supérieure à la consommation</p> |
| Partenaires                         | A définir   |
| Coût prévisionnel                   | Études pré opérationnelles 30 000€HT<br>Travaux en fonction des études pré opérationnelles  |
| Plan de financement                 |   |
| Calendrier                          | Études pré opérationnelles 2022.<br>Lancement de la phase opérationnelle et réalisation des travaux en fonction de la programmation retenue 2023/2024.  |
| Indicateurs d'évaluation proposés   |   |

## Fiche-action « Passage à l'hydrogène pour le parc d'engin » CRTE Corbières-Minervois-Salanque

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Orientation /<br>Axe stratégique n°  | Orientation 4 S'APPUYER SUR DES TERRITOIRES A HAUTE VALEUR<br>PATRIMONIALE ET ENVIRONNEMENTALE<br>Axe 1 : S'inscrire dans une politique volontariste de transition énergétique   |
| Action n°                            |  |
| Maître d'ouvrage                     | Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée   |
| Description de l'action              | <p>Faisant le constat du vieillissement de son parc de matériel roulant, la C3SM a mis en place une politique de modernisation de l'ensemble de son parc roulant afin de diminuer les coûts de fonctionnement et également pour réduire les consommations d'énergies fossiles pour l'exercice de ses missions</p> <p>1- Nature des investissements envisagés<br/>Remplacement de 2 bennes à ordures ménagères 360 000€HT<br/>Remplacement de 2 camions grues 540 000€HT<br/>Remplacement de 2 nacelles 150 000€HT<br/>Remplacement d'un tracteur épareuse 155 000€HT<br/>Remplacement de 2 polybennes 220 000€HT<br/>Remplacement de 3 utilitaires 120 000€HT</p> <p>2- Calendrier<br/>Délais de fabrication maximum de 18 mois</p> <p>3- Gains attendus<br/>Réduction de la consommation en carburant<br/>Réduction de l'entretien des véhicules<br/>Augmentation de la part d'électricité dans les carburants utilisés</p> |
| Partenaires                          | ADEME  |
| Coût prévisionnel                    | 1 545 000 € HT   |
| Plan de financement                  |  |
| Calendrier                           | Plan pluriannuel sur 3 ans   |
| Indicateurs d'évaluation<br>proposés |  |

## Fiche-action « Relamping vapeur de mercure » CRTE Corbières-Minervois-Salanque

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Orientation /<br>Axe stratégique n°  | Orientation 4 S'APPUYER SUR DES TERRITOIRES A HAUTE VALEUR<br>PATRIMONIALE ET ENVIRONNEMENTALE<br>Axe 1 : S'inscrire dans une politique volontariste de transition énergétique  |
| Action n°                            |   |
| Maître d'ouvrage                     | Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée  |
| Description de l'action              | Le réseau d'éclairage public exploité par la C3SM comporte encore de nombreuses ampoules à vapeur de mercure. Il est indispensable de les remplacer par des dispositifs économes en énergie comme des LED.<br>1- Nature des travaux envisagés<br>Remplacement de l'ensemble des ampoules mercures par des LED<br>2- Volet financier<br>750 000€HT sur 4 années<br>3- Gains attendus<br>Réduction de la consommation d'énergie<br>Amélioration des conditions d'éclairage de l'espace public |
| Partenaires                          | ADEME   |
| Coût prévisionnel                    | 750 000 € HT.   |
| Plan de financement                  |   |
| Calendrier                           | De 2022 à 2026.   |
| Indicateurs d'évaluation<br>proposés |   |

## Fiche-action « Rénovation énergétique du siège de la C3SM » CRTE Corbières-Minervois-Salanque

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Orientation /<br>Axe stratégique n°  | Orientation 4 S'APPUYER SUR DES TERRITOIRES A HAUTE VALEUR<br>PATRIMONIALE ET ENVIRONNEMENTALE<br>Axe 1 : S'inscrire dans une politique volontariste de transition énergétique  |
| Action n°                            |   |
| Maître d'ouvrage                     | Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée  |
| Maître d'ouvrage                     |   |
| Description de l'action              | <p>En 2010, la Communauté des communes a pris possession de locaux à vocation artisanale pour aménager ses bureaux et le hangar destiné aux services techniques. Au fur et à mesure du développement de la Communauté de communes de nouveaux bureaux ont dû être construits. Actuellement, le bâtiment souffre d'un manque d'isolation et par conséquent, il y a une forte déperdition thermique. Parallèlement l'entretien et le lavage des véhicules techniques dont les bennes à ordures ménagères demandent un chauffage de l'eau qui est aujourd'hui assuré par un chauffe-eau électrique traditionnel.</p> <p>Ainsi, pour améliorer le confort thermique des occupants tout en limitant les consommations énergétiques, en les effaçant par une production ENR, les objectifs sont les suivants :</p> <p>-Installer une production de chauffage plus performante et écologique et installer une régulation centralisée des installations de chauffage avec remplacement des climatiseurs mono ou multisplits par une pompe à chaleur air/air de VRV.</p> <p>Un système de ventilation contrôlée de type CTA double flux sera installée permettant ainsi de traiter les pollutions intérieures tout en limitant les déperditions thermiques. Les bouches de diffusions seront sélectionnées et positionnées de manière à éviter l'inconfort liée à un déplacement d'air pour les occupants.</p> <p>Côté électrique, les luminaires étant vétustes, il est prévu de relamer en LED l'ensemble des locaux.</p> <p>Une installation photovoltaïque viendra compléter cette rénovation énergétique exemplaire afin d'effacer les consommations électriques du siège de la communauté de communes sur l'année tout en conservant les cumulus existants comme solution d'appoint.</p> |
| Partenaires                          |   |
| Coût prévisionnel                    | 241 795.53 € HT   |
| Plan de financement                  | DSIL 2021 : 184 000 €<br>Autofinancement : 57 795.53 €  |
| Calendrier                           | Réception des travaux septembre 2022  |
| Indicateurs d'évaluation<br>proposés |   |

## Fiche-action « Mise en place d'une collecte des biodéchets

»

### CRTE Corbières-Minervois-Salanque

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Orientation /<br>Axe stratégique n° | Orientation 4 S'APPUYER SUR DES TERRITOIRES A HAUTE VALEUR PATRIMONIALE ET ENVIRONNEMENTALE<br>Axe 2 : Anticiper les effets du changement climatique sur la gestion des ressources et des risques   |
| Action n°                           |   |
| Maître d'ouvrage                    | Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée  |
| Description de l'action             | <p>Obligation réglementaire de collecte séparative des bio déchets à l'horizon 2026. La C3SM souhaite pouvoir expérimenter dès maintenant les moyens de traiter ce flux pour être opérationnel au moment de la mise en application des textes.</p> <p>1- Nature des travaux envisagés<br/>Déploiement de 125 composteurs partagés<br/>Création de 16 aires de broyage et de compostage</p> <p>2- Volet financier<br/>Achat d'équipements et construction des aires 170 000€HT<br/>Création de supports de communication 57 000€HT<br/>Fonctionnement annuel 45 400€HT<br/>Réduction des coûts de traitement annuelle -71 000€HT</p> <p>3- Calendrier<br/>2022 Création de 2 plateformes test<br/>Déploiement au 2nd semestre de 15 à 21 composteurs<br/>Achat de broyeur et création des premières aires de broyage en fin d'année 2022 (3 à minima)<br/>2023 Déploiement chaque année de nouvelles aires de broyage et mise en place de composteurs partagés pour atteindre l'objectif de 100% en fin d'année 2025.</p> <p>4- Gains attendus<br/>Réduction de la production d'OM sur le territoire</p> |
| Partenaires                         | ADEME<br>CITEO<br>SYDETOM   |
| Coût prévisionnel                   | Achat d'équipements et construction des aires 170 000€HT<br>Création de supports de communication 57 000€HT<br>Fonctionnement annuel 45 400€HT  |
| Plan de financement                 |   |
| Calendrier                          | 2022 Création de 2 plateformes test<br>Déploiement au 2nd semestre de 15 à 21 composteurs<br>Achat de broyeur et création des premières aires de broyage en fin d'année 2022 (3 à minima)<br>2023 Déploiement chaque année de nouvelles aires de broyage et mise en place de composteurs partagés pour atteindre l'objectif de 100% en fin d'année 2025.  |
| Indicateurs d'évaluation proposés   |   |



## Fiche-action « Mis en place de la collecte en colonne » CRTE Corbières-Minervois-Salanque

|                                      |   |          |            |           |               |
|--------------------------------------|---|----------|------------|-----------|---------------|
| Orientation /<br>Axe stratégique n°  | Orientation 4 S'APPUYER SUR DES TERRITOIRES A HAUTE VALEUR<br>PATRIMONIALE ET ENVIRONNEMENTALE<br>Axe 2 : Anticiper les effets du changement climatique sur la gestion des<br>ressources et des risques   |          |            |           |               |
| Action n°                            |   |          |            |           |               |
| Maître d'ouvrage                     | Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée  |          |            |           |               |
| Description de l'action              | <p>Afin de réduire les coûts de collecte tout en apportant aux usagers un service de qualité, la C3SM envisage de généraliser l'utilisation de colonnes enterrées, semi enterrées ou aériennes pour les flux EMR et DMR.</p> <p>1- Nature des travaux envisagés<br/>Acquisition de colonnes à grande capacité pour équiper le territoire communautaire<br/>Acquisition de véhicules de collecte et de lavage de mobilier de collecte</p> <p>2- Volet financier</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="padding-right: 20px;">Colonnes</td> <td>400 000€HT</td> </tr> <tr> <td>Véhicules</td> <td>270 000€HT x2</td> </tr> </table> <p>3- Calendrier<br/>Délais de livraison des véhicules 12 à 16 mois soit mi 2023<br/>Livraison des colonnes aérienne synchronisée sur la livraison des véhicules.</p> <p>4- Gains attendus<br/>Réduction du coût de collecte à la tonne de 243€HT à 93€HT</p> | Colonnes | 400 000€HT | Véhicules | 270 000€HT x2 |
| Colonnes                             | 400 000€HT  |          |            |           |               |
| Véhicules                            | 270 000€HT x2   |          |            |           |               |
| Partenaires                          |   |          |            |           |               |
| Coût prévisionnel                    |   |          |            |           |               |
| Plan de financement                  |   |          |            |           |               |
| Calendrier                           |   |          |            |           |               |
| Indicateurs d'évaluation<br>proposés |   |          |            |           |               |

## Fiche-action « Création des déchetteries entre Fitou et Salses »

### CRTE Corbières-Minervois-Salanque

|                                     |   |                               |  |
|-------------------------------------|---|-------------------------------|--|
| Orientation /<br>Axe stratégique n° | Orientation 4 S'APPUYER SUR DES TERRITOIRES A HAUTE VALEUR PATRIMONIALE ET ENVIRONNEMENTALE<br>Axe 2 : Anticiper les effets du changement climatique sur la gestion des ressources et des risques   |                               |  |
| Action n°                           |   |                               |  |
| Maître d'ouvrage                    | Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée  |                               |  |
| Description de l'action             | <p>Un état des lieux du taux de couverture de la population par des déchèteries a permis de faire ressortir une « zone blanche » de plus de 3500 habitants dans le secteur de FITOU et de SALSSES-LE-CHATEAU.</p> <p>1- Nature des travaux envisagés<br/>Création d'une déchèterie sur le secteur de FITOU-SALSSES-LE-CHATEAU afin de rendre accessible à plus de 3500 habitants un équipement permettant de valoriser une partie importante des déchets produits par les ménages.</p> <p>La première étape sera le lancement d'une étude de programmation afin de définir les caractéristiques de l'équipement. La seconde étape sera le lancement opérationnel de la construction de l'équipement en question</p> <p>2- Volet financier<br/>Etude de programmation 20 000€HT<br/>Conception et construction 900 000€HT</p> <p>3- Calendrier<br/>Etude de programmation 1er semestre 2022<br/>Sélection MOE et études fin 2022 / 1er semestre 2023<br/>Travaux 2023 / 2024 fin 2023 / fin 2024</p> <p>4- Gains attendus<br/>La déchèterie de PIA ne sera plus en surcharge<br/>Réduction des dépôts sauvages dans le secteur<br/>Réduction des quantités d'OM et d'EMR sur le secteur FITOU-SALSSES-LE-CHATEAU</p> |                               |  |
| Partenaires                         | ADEME<br>CITEO<br>REGION<br>SYDETOM   |                               |  |
| Coût prévisionnel                   | Etape 1 20 000€HT<br>Etape 2 900 000€HT   |                               |  |
| Plan de financement                 |   |                               |  |
| Calendrier                          | Etude de programmation  | 1 <sup>er</sup> semestre 2022 |  |
|                                     | Sélection MOE et études   |                               | fin 2022 / 1 <sup>er</sup> semestre 2023 |
|                                     | Travaux 2023 / 2024   |                               | fin 2023 / fin 2024                      |

## Fiche-action « Remise en état de Bonnafous » CRTE Corbières-Minervois-Salanque

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Orientation /<br>Axe stratégique n°  | Orientation 4 S'APPUYER SUR DES TERRITOIRES A HAUTE VALEUR<br>PATRIMONIALE ET ENVIRONNEMENTALE<br>Axe 2 : Anticiper les effets du changement climatique sur la gestion des<br>ressources et des risques  |
| Action n°                            |  |
| Maître d'ouvrage                     | Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée   |
| Description de l'action              | <p>La C3SM est propriétaire d'un site remarquable sur la commune de villesèque qui est composé d'un ancien hotel restaurant et d'une salle de réception. Cet équipement est entouré d'un parc, d'un étang et possède un seuil qui permet d'alimenter en eau l'étang.</p> <p>1- Nature des travaux envisagés<br/>En fonction des études préalables réalisées pour définir l'avenir du site, les travaux envisagés seront à minima une remise aux normes de l'ensemble des installations, et une rénovation énergétique globale. Des travaux seront également entrepris sur le parc avec notamment la rénovation de la prise d'eau, de l'exutoire et de l'ensemble de l'étang.</p> <p>2- Volet financier<br/>Etude de faisabilité et programmation 30 000€</p> <p>3- Calendrier<br/>Etude sur l'année 2022</p> <p>4- Gains attendus<br/>Réduction de la consommation d'énergie<br/>Remise aux normes des bâtiments<br/>Remise aux normes de la prise d'eau</p> |
| Partenaires                          | Agence de l'Eau  |
| Coût prévisionnel                    | Etude pré opérationnelle 30 000€   |
| Plan de financement                  |  |
| Calendrier                           | Etude sur l'année 2022   |
| Indicateurs d'évaluation<br>proposés |  |

## Fiche-action « Kartz des Corbières » CRTE Corbières-Minervois-Salanque

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Orientation /<br>Axe stratégique n°  | Orientation 4 S'APPUYER SUR DES TERRITOIRES A HAUTE VALEUR<br>PATRIMONIALE ET ENVIRONNEMENTALE<br>Axe 2 : Anticiper les effets du changement climatique sur la gestion des<br>ressources et des risques   |
| Action n°                            |   |
| Maître d'ouvrage                     | Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée  |
| Maître d'ouvrage                     |   |
| Description de l'action              | La C3SM souhaite s'engager dans des études puis des travaux de<br>développement des ressources en eau alternative. Depuis de nombreuses<br>années le Karst des corbières est étudié. Il est question maintenant<br>d'approfondir des études en vue de calibrer définitivement le projet et de<br>connaître les études / les travaux à réaliser.<br><br>Échange indispensable avec le Président car je ne maîtrise pas<br>l'avancement des études actuelles. |
| Partenaires                          | AGENCE DE L'EAU<br>CD66<br>CD11<br>PREFECTURE<br>REGION   |
| Coût prévisionnel                    |   |
| Plan de financement                  |   |
| Calendrier                           |   |
| Indicateurs d'évaluation<br>proposés |   |

## Fiche-action « Création d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés » CRTE Corbières-Minervois-Salanque

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Orientation /<br>Axe stratégique n° | Orientation 4 S'APPUYER SUR DES TERRITOIRES A HAUTE VALEUR PATRIMONIALE ET ENVIRONNEMENTALE<br>Axe 2 : Anticiper les effets du changement climatique sur la gestion des ressources et des risques   |
| Action n°                           |   |
| Maître d'ouvrage                    | Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée  |
| Description de l'action             | <p>La mise en place d'un PLPDMA est une obligation réglementaire pour toute collectivité compétente en matière de collecte et de traitement des déchets. Ce document stratégique permet de définir en concertation avec les partenaires, les orientations de la C3SM dans le domaine de la réduction de la production des déchets</p> <p>1- Nature des études envisagés<br/>Constitution d'une équipe projet et mise en œuvre des outils de mesure<br/>Constitution d'une commission consultative d'élaboration et de suivi (CES)<br/>Établissement du diagnostic du territoire<br/>Définition des objectifs et élaboration du plan d'actions</p> <p>2- Volet financier<br/>Financement d'un ETP à 50%</p> <p>3- Calendrier<br/>Sur l'année 2022</p> <p>4- Gains attendus<br/>Définition, mise en place et suivi de la politique de réduction de la production de déchets sur le territoire communautaire</p> |
| Partenaires                         | ADEME<br>CITEO<br>SYDETOM   |
| Coût prévisionnel                   | 1 ETP à 50%   |
| Plan de financement                 |   |
| Calendrier                          | Sur l'année 2022  |
| Indicateurs d'évaluation proposés   |   |

## Fiche-action « Rénovation des déchetteries (Pia, Durban, Tuchan) » CRTE Corbières-Minervois-Salanque

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Orientation /<br>Axe stratégique n° | Orientation 4 S'APPUYER SUR DES TERRITOIRES A HAUTE VALEUR PATRIMONIALE ET ENVIRONNEMENTALE<br>Axe 2 : Anticiper les effets du changement climatique sur la gestion des ressources et des risques   |
| Action n°                           |   |
| Maître d'ouvrage                    | Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée  |
| Description de l'action             | <p>La C3SM souhaite s'engager dans la rénovation des déchetteries communautaires. Cela permettra la mise en conformité réglementaire de l'ensemble des installations et l'amélioration du tri à l'échelle du territoire en accueillant dans de bonnes conditions les administrés.</p> <p>1- Nature des travaux envisagés<br/>Sur les trois déchetteries de la C3SM (PIA, TUCHAN, DURBAN), travaux de génie civil afin de mettre aux normes les installations, et d'améliorer l'accueil des usagers pour améliorer le tri.</p> <p>Le programme des travaux prendra en compte les éléments suivants.</p> <p>PESAGE : L'installation de ponts à bascule à TUCHAN et à DURBAN (afin de permettre la pesée des déchets amenés), l'installation d'un second pont à bascule à PIA (afin d'améliorer la fluidité des circulations).</p> <p>SECURISATION : Rénovation de l'éclairage, de l'enceinte, du contrôle d'accès, des systèmes de protection contre les chutes. Séparation des circulations haut de quai et bas de quai.</p> <p>MODERNISATION : Création d'une aire de tri dédiée aux encombrants enfin de réduire le volumes de ce type de déchet. Mise en place d'un local d'accueil et de conseil aux usagers. Augmentation des capacités de l'installation et augmentation du nombre de flux traités. Création d'une zone de réemploi.</p> <p>2- Volet financier<br/>PIA 631k€HT<br/>TUCHAN 755k€HT<br/>DURBAN 398k€HT</p> <p>TOTAL INVESTISSEMENT 1 784k€HT</p> <p>3- Calendrier<br/>Sélection MOE et études 2022<br/>Travaux 2023 / 2024<br/>Etudes préalables lancée en 2021</p> <p>4- Gains attendus<br/>Réduction de la consommation énergétique.</p> |

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
|                                   | Augmentation des volumes de déchet traités en déchèterie.<br>Réduction des volumes collectés en ordures ménagères.<br>Réduction des décharges sauvages. |
| Partenaires                       | ADEME<br>CITEO<br>REGION<br>SYDETOM   |
| Coût prévisionnel                 | TOTAL INVESTISSEMENT 1 784k€HT  |
| Plan de financement               |   |
| Calendrier                        | Sélection MOE et études 2022<br>Travaux 2023 / 2024<br>Etudes préalables lancée en 2021   |
| Indicateurs d'évaluation proposés |   |

Annexe 3 – Liste des projets envisagés sur la période

| EPCI   | Commune                   | Action  | Description   | Temporalité (si précisée) | Partenaires   | Coût | Ind |  |
|--|---------------------------|---|---|---------------------------|---------------|------|-----|--|
| <b>ORIENTATION 1 : DYNAMISER LES ECONOMIES LOCALES EN DEFINISSANT UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AMBITIEUSE</b> |                           |   |   |                           |               |      |     |  |
| <b>Axe 1 : Engager une réflexion sur l'offre foncière économique</b>   |                           |   |   |                           |               |      |     |  |
| CCRLC<br>M   | Thezan                    | Création de cellules commerciales   | Pérenniser les commerces de proximité avec différents scénarios à l'étude - Dans l'une de ces cellules louées un commerçant (tabac presse) permettra de maintenir le lien social et aidera les personnes dans leurs démarches (paiement impôts, banque Crédit Agricole, Banque, Poste, Colis, Gaz, FDJ, Presse etc..  |                           |               |      |     |  |
|  | Auriac                    | Réflexion sur l'aménagement d'un local communal en un espace pouvant accueillir une activité commerciale  |   |                           |               |      |     |  |
|  | Fabrezan                  | Traitement de la friche industrielle de la distillerie  | Désimperméabilisation, mise en parking  |                           | Moyen terme   |      |     |  |
|  |                           | Développer les commerces de proximité   | Le village a besoin de rénover toute sa traversée urbaine et son cœur historique  |                           |               |      |     |  |
|  | Argens-Minervois          | Soutien à l'épicerie  |   |                           |               |      |     |  |
|  | Lézignan Corbières_CCRLCM | Réhabilitation des toutes les ZAE sur la commune de Lézignan Corbières ( concept de smart ZAE: des zones connectées - numériquement/géographiquement/environnementalement ) | La CCRLCM est compétente en matière de ZAE ( cf loi notre / rapports ChRC / note d'enjeux de l'Etat sur le SCOT). La requalification d'une zone d'activités consiste à développer un projet d'aménagement spatial et économique permettant de revaloriser l'image économique d'un site, de conforter les entreprises présentes, et d'attirer de nouvelles implantations. La requalification des sites doit donc répondre à des besoins en termes d'attractivité (à laquelle contribuent la réduction de l'impact environnemental, l'amélioration des conditions de vie des salariés y travaillant), de maintien de la valeur patrimoniale des biens immobiliers et fonciers, de potentialités de développement des entreprises. La réhabilitation des ZAE sur la commune, dans le cadre d'un schéma directeur de réhabilitation, permettra également de requalifier les entrées de ville. | 2022/2026                 | Etat - Région |      |     |  |
|  | Canet_CCRLCM              | Réhabilitation de la ZAE sur la commune de Canet ( concept de smart ZAE )   | La CCRLCM est compétente en matière de ZAE ( cf loi notre ). La réhabilitation des ZAE sur la commune, dans le cadre d'un schéma directeur de réhabilitation, permettra également de requalifier l'entrée du village ( cf point précédent )   | 2022/2025                 | Etat - Région |      |     |  |



|   |   |  |  |           |               |  |  |
|---|---|--|--|-----------|---------------|--|--|
|   | Lézignan<br>Corbières_Conilhac_CCRLC<br>M | création de la ZAE Caumont 3 (concept de smart ZAE )         | En sortie directe de l'échangeur de l'autoroute, cette ZAE s'étendra sur 25 hectares. Elle fait partie des grands projets de développement économique de la CCRLCM permettant la création d'emploi dans le respect d'une intégration paysagère et environnementale.<br>ette ZAE pourra accueillir des entreprises de toutes tailles, à forte valeur ajoutée et/ou qui traduisent un savoir faire : petite production, R&D, éco-industrie, éco-construction, ingénierie et services aux entreprises, ...<br>Parfaitement ancré dans l'axe Toulouse Montpellier et à proximité de l'Espagne, la CCRLCM souhaite ainsi séduire PME et PMI à la recherche d'un foncier et d'un immobilier attractif. La proximité de cette zone du port de la nouvelle est un atout d'attractivité et de développement de nos territoires. | 2022/2026 | Etat - Région |  |  |
|   | Lézignan<br>Corbières_ferrals_CCRLCM      | création ZAE Cabanon de borie ( concept de smart ZAE)        | Création d'un ZAE "tampon" de 4,5 hectares permettant de satisfaire les offres à court terme en attente de la création de Caumont 3  | 2022/2026 | Etat - Région |  |  |
| CCCSM   | Claira                                    | Réhabilitaiton de friches industrielles et commerciales      |  |           |               |  |  |
|   | Sales-le-Château                          | Réhabilitaiton de friches industrielles et commerciales      |  |           |               |  |  |
|   | Montgaillard                              | Création de batiments techniques pour installer des artisans |  |           |               |  |  |
|   | Tuchan                                    | Pôle d'entreprise au sein des locaux vacants                 |  |           |               |  |  |
|   | Sales-le-Château                          | Réhabilitation de friches industrielles et commerciales      |  |           |               |  |  |
|   | Sales-le-Château                          | Centre sportif de tir  | Centre de tir de 10 à 200m + centre de formation (création de 10 emplois)  |           |               |  |  |
| <b>Axe 2 : Soutenir et diversifier les activités agricoles et sylvicoles et d'élevage</b> |   |  |  |           |               |  |  |
| CCRLC<br>M  | Laroque-de-Fa                             | Marché des producteurs locaux                                | Marché en lien avec les agriculteurs présents sur la commune (élevage bovin, ovin, caprin, viticulture,...)  |           |               |  |  |
|   | Auriac                                    | Réflexion sur la création d'un bassin à eau avec colonne     | Afin de faciliter l'approvisionnement en ressource des exploitants agricoles   |           |               |  |  |
|   | Vignevieille                              | Dynamique de particuliers en jardins partagés                |  |           |               |  |  |
|   | Commune ?? Mail 02/07 09h14               | Construction d'une aire de lavage pour les viticulteurs      |  |           |               |  |  |
|   | Commune ??                                | Réouverture des milieux                                      | Avec l'ONF, département, SDIS, CEN, Natura 2000 et convention pâturage avec l'ONF avec un éleveur sur la commune   |           |               |  |  |

|   |   |   |  |           |  |           |  |
|---|---|---|--|-----------|--|-----------|--|
|   | Roubia                                  | Installation d'une ?? De remplissage des engins agricoles   | Préservant la biodiversité   |           |  |           |  |
|   | commune à définir                       | aménagement d'un espace test agricole pour le maraichage  | <p>Les intercommunalités peuvent jouer un rôle moteur important pour la mise en place et la sécurisation du fonctionnement d'un Espace Test Agricole sur leur territoire.</p> <p>Elles peuvent intervenir directement ou indirectement sur tous les axes du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- recherche et acquisition des terrains,</li> <li>- installation opérationnelle et gestion courante de l'Espace Test,</li> <li>- mise en place d'une politique de « veille foncière » pour pouvoir proposer des terrains d'exploitation aux porteurs de projet, qu'ils soient issus de l'espace test ou non.</li> </ul> <p>Par ailleurs ces espaces test pourront alimenter le syndicat mixte de la cuisine centrale du lézignanais en circuit court en lien avec les actions retenues dans le cadre du plan alimentaire territorial ( PAT ) du CD11</p> <p>Ainsi, la CCRLCM envisage dans un premier temps la recherche et l'acquisition de terrains.</p> | 2022/2025 |  | 100000 HT |  |
| CCCSM   | Maisons                                 | Mettre à disposition un logement pour accueillir un éleveur sur la commune en partenariat avec la Chambre d'Agriculture |  |           |  |           |  |
|   | Soulatge                                | Aménagement foncier, agricole et forestier qui favorise le regroupement des terres pour les exploitations               |  |           |  |           |  |
|   |   | Installation des porteurs de projets et identification des besoins  |  |           |  |           |  |
|   |   | Alimentation locale/favoriser les producteurs locaux  |  |           |  |           |  |
|   | Tuchan                                  | Aménagement des jardins abandonnés pour en faire des jardins partagés   |  |           |  |           |  |
|   |   | Développer le pastoralisme  |  |           |  |           |  |
| Paziols   | Action aire de remplissage et de lavage |   |  |           |  |           |  |
| <b>Axe 3 : Développer une politique touristique lisible</b> |   |   |  |           |  |           |  |
| CCRLC M   | Laroque-de-Fa                           | Création de circuits pédestres et de VTT  |  |           |  |           |  |
| CCCSM   | Montgaillard                            | Création d'un sentier   | Valorisation du patrimoine minier  |           |  |           |  |
|   | Claira Salses-le-Château                | Création d'un office de tourisme  |  |           |  |           |  |
|   | Fitou                                   | Réhabilitation de la friche communale sur la RD6009   | Possibilité de réhabiliter en office de tourisme intercommunal et d'une maison des produits du terroir   | 2021-2025 |  |           |  |

|                           |  |  |  |  |  |  |
|---------------------------|--|--|--|--|--|--|
| Claira                    | Création de quatre sentiers  |  |  |  |  |  |
| Cucugnan                  | Etude de requalification et mise en valeur de Queribus   |  |  |  |  |  |
| Duilhac-sous-Peyrepertuse | Etudes amélioration du fonctionnement et aménagement paysager du site naturel du Moulin de Ribaute Tranche opérationnelle 1 AVP PRO ACT      |  |  |  |  |  |
|                           | Etudes amélioration du fonctionnement et aménagement paysager du site naturel du Moulin de Ribaute tranche opérationnelle 2 VISA OPC DET AOR |  |  |  |  |  |
|                           | Travaux amélioration du fonctionnement et aménagement paysager du site naturel du Moulin de Ribaute  |  |  |  |  |  |
|                           | Valorisation globale du site de Peyrepertuse, de ses modalités d'accueil et d'accès touristiques   |  |  |  |  |  |
|                           | Amélioration aire de service pour campings-cars  |  |  |  |  |  |
| Maisons                   | Créer un parcours dans le village autour de photographies anciennes et une grande fresque sur la place de l'Eglise                           |  |  |  |  |  |
|                           | Réaménager la ruine et ses murs anciens pour ouvrir un espace récréatif et culturel sur la place du village                                  |  |  |  |  |  |
|                           | Baliser un parcours de découverte à pieds liant le plan d'eau, le village, ses jardins et les chemins de randonnées                          |  |  |  |  |  |
|                           | Créer un sentier sensoriel dans le secteur des jardins en installant une signalétique et des plantes spécifiques                             |  |  |  |  |  |
|                           | Aménager un parcours dédié à la bio-diversité autour de la Canal: traces d'animaux, panneaux, végétation, point de vue                       |  |  |  |  |  |
|                           | Installer un panneau d'accueil et de la signalétique relayant les sites d'intérêts et les événements dans le village                         |  |  |  |  |  |
|                           | Rouvrir la guinguette en période estivale pour servir des boissons et de quoi se restaurer rapidement  |  |  |  |  |  |

|         |  |   |  |  |  |  |  |
|---------|--|---|--|--|--|--|--|
|         |  | Organiser des animations autour de l'art et du terroir, de la bio-diversité ou encore de la pêche |  |  |  |  |  |
| Paderne |  | Etude pour la revalorisation du Château   |  |  |  |  |  |
|         |  | Travaux pour la revalorisation du Château   |  |  |  |  |  |
|         |  | Entretien des sentiers de randonnées  |  |  |  |  |  |
| Paziols |  | Restauration et mise en valeur des remparts de l'Eglise (embellissement)                          |  |  |  |  |  |
| Tuchan  |  | Aménagement aire de campings-cars   |  |  |  |  |  |

**ORIENTATION 2 : ORGANISER LES COMPLEMENTARITES AU SEIN DES TERRITOIRES ET AVEC LES PROXIMITES POUR UNE ATTRACTIVITE ET UNE QUALITE DU CADRE DE VIE RENFORCEES**

**Axe 1 : Permettre à l'ensemble des centralités (petites villes, bourg-centres, villages) du territoire de jouer leur rôle dans le développement des territoires**

|  |               |  |   |  |           |  |             |  |
|--|---------------|--|---|--|-----------|--|-------------|--|
| CCRLCM   | Fabrezan      | Valoriser l'ensemble de sa traversée, son patrimoine                           | Le village a besoin de rénover toute sa traversée urbaine et son cœur historique                        |  |           |  |             |  |
|  |               | Sécuriser les différents modes de déplacement                                  | Le village a besoin de rénover toute sa traversée urbaine et son cœur historique                        |  |           |  |             |  |
|  |               | Rendre le centre accessible aux PMR  | Le village a besoin de rénover toute sa traversée urbaine et son cœur historique                        |  |           |  |             |  |
|  | Montséret     | Création de cheminements piétonniers sécurisés le long de deux départementales |   |  |           |  |             |  |
|  |               | Réduction de la vitesse des voitures dans la traversée du village              | Mise en place d'écluses, de signalisations pédagogiques, de ralentisseurs                               |  |           |  |             |  |
|  | Thezan        | Embellir l'ancienne passage du tramway   |   |  |           |  |             |  |
|  |               | Sécurisation de la traversée de la commune par la 1ère tranche                 | Projet étudié en collaboration avec l'ATD   |  |           |  | 130 000€ HT |  |
|  | Roubia        | Soutien au club de volley local  |   |  |           |  |             |  |
|  |               | Créer des emplois communaux  |   |  |           |  |             |  |
|  |               | Soutenir l'épicerie/restaurant du village                                      |   |  |           |  |             |  |
|  | Laroque-de-Fa | Aménagement et embellissement du cœur de village                               |   |  |           |  |             |  |
|  | Boutenac      | Création d'un restaurant   | Restaurant axé sur les produits locaux bio, en circuits-courts autour d'une cuisine innovante           |  | 2024-2025 |  |             |  |
|  |               | Création d'un tiers lieux  | À l'emplacement de l'école de Gasparets   |  | 2023-2024 |  |             |  |
|  | CCCSM         | Maisons  | Réaménager la place et ses abords, incluant le toit terrasse du foyer, de façon homogène et qualitative |  |           |  |             |  |
| Mener une étude structure et des travaux adaptés pour renforcer la quapacité de charge du toit terrasse du foyer       |               |  |   |  |           |  |             |  |
| Refaire l'étanchéité du toit terrasse du foyer pour assurer l'accueil des producteurs ambulants à l'intérieur du local |               |  |   |  |           |  |             |  |
| Créer un marché hebdomadaire   |               |  |   |  |           |  |             |  |

|                        |   |   |  |  |  |  |
|------------------------|---|---|--|--|--|--|
|                        | Rénover l'ancien local de la Poste pour proposer un espace boutique/vente de produits locaux                |   |  |  |  |  |
|                        | Soutenir la rénovation des façades dans un souci de préservation de leur qualité historique et patrimoniale |   |  |  |  |  |
| Pia                    | Réaménagement du pont   |   |  |  |  |  |
| Soulatge               | Soutien aux associations locales pour dynamiser la vie du village   |   |  |  |  |  |
|                        | Créer une maison d'édition associative  | Afin de préserver le patrimoine matériel et immatériel du village et de coordonner un maillage des habitants qui participent à cette préservation |  |  |  |  |
|                        | Adapter le fonctionnement local à une nouvelle population   |   |  |  |  |  |
|                        | Installer de nouvelles familles, emplois et développement local   |   |  |  |  |  |
|                        | Mise en place d'une signalétique homogène regroupant tous les artisans et commerces du village              |   |  |  |  |  |
|                        | Mise en place d'un espace coworking/tiers-lieu  |   |  |  |  |  |
|                        | Réaménagement de la place communale pour développer le marché hebdomadaire des producteurs actuels          |   |  |  |  |  |
|                        | Réaménagement des chemins communaux   |   |  |  |  |  |
|                        | Réaménagement du bâti communal  |   |  |  |  |  |
| Tuchan                 | Sécurisation école  |   |  |  |  |  |
|                        | Aménagement de la piscine municipale en incluant la bute ombragée   |   |  |  |  |  |
|                        | Maison multimodale  | Deuxième tranche  |  |  |  |  |
|                        | Goudronnage chemin accès parapente  |   |  |  |  |  |
|                        | Accessibilité PMR   |   |  |  |  |  |
| Fontjoncouse           | Requalification de la place centrale  |   |  |  |  |  |
|                        | Réaménagement du foyer communal   |   |  |  |  |  |
| Claira                 | Création d'une place de village   |   |  |  |  |  |
|                        | Création de bureaux   |   |  |  |  |  |
|                        | Extension de l'école  |   |  |  |  |  |
|                        | Accessibilité des bâtiments communaux   |   |  |  |  |  |
|                        | Requalification du parc   |   |  |  |  |  |
|                        | Création d'un point jeunes  |   |  |  |  |  |
|                        | Parcours de santé intergénérationnel  |   |  |  |  |  |
|                        | Création d'un festival  |   |  |  |  |  |
| Maison France Services |   |   |  |  |  |  |

**Axe 2 : Développer des dialogues « à la carte » avec les territoires voisins (CU Perpignan, Grand Narbonne, Carcassonne Agglo...)**

**Axe 3 : Utiliser le numérique comme un outil au service des territoires et de ses habitants**

**Axe 4 : S'appuyer sur la modernisation de la planification territoriale en cours pour structurer le développement du territoire et l'ancrer dans une dynamique de transition écologique et énergétique.**

|        |                  |   |  |  |  |  |  |
|--------|------------------|---|--|--|--|--|--|
| CCRLCM | Montsérét        | Mise en place d'un PLU limitant l'extension des zones à urbaniser                   |  |  |  |  |  |
| CCCSM  | Durban-Corbières | Programmation d'une opération ciblant les îlots anciens, dégradés ou vacants (DPAM) |  |  |  |  |  |

**ORIENTATION 3 : UN TERRITOIRE DES PROXIMITES POUR GARANTIR LA QUALITE DE VIE ET LES SOLIDARITES TERRITORIALES**

**Axe 1 : Réfléchir les services à la population et promouvoir les mobilités douces, partagées, inscrites dans la transition écologique, au sein des territoires**

|        |                               |   |  |                                  |                        |           |  |  |
|--------|-------------------------------|---|--|----------------------------------|------------------------|-----------|--|--|
| CCRLCM | Laroque-de-Fa                 | Financement de l'ADHCO pour les POM's   | Mise en place de maisons France Services - Disposition d'une bibliothèque et d'un accès internet   |                                  |                        |           |  |  |
|        | Roubia                        | Maintenir l'agence postale de la commune  |  |                                  |                        |           |  |  |
|        |                               | Maintenir l'épicerie de la commune  |  |                                  |                        |           |  |  |
|        |                               | Crèche intercommunale de Roubia   | Projet intercommunal lancé   | ( financements notifiés en 2021) | ETAT-CD11-CAF11-REGION | 858500 HT |  |  |
|        |                               | Créer un groupe scolaire intercommunal  | Dans le cadre d'un regroupement scolaire avec les communes d'Argens et Paraza  |                                  |                        |           |  |  |
|        | Fabrezan                      | Mise à accès PMR de la mairie   | Par la création d'un parvis à niveau   |                                  |                        |           |  |  |
|        |                               | Sécurisation des accès piétons aux services publics   |  |                                  |                        |           |  |  |
|        |                               | Mise en place de parkings de délestage  | Acquisition et aménagement   | Moyen terme                      |                        |           |  |  |
|        |                               | Entretien et rénovation des zones piétonnes   | Afin de relier les polarités du territoire et les parkings créés   |                                  |                        |           |  |  |
|        |                               | Achat d'une navette électrique pour les populations fragiles  | Entre les 3F   |                                  |                        |           |  |  |
|        |                               | Création d'un pôle scolaire et périscolaire   | En architecture environnementale   | 2027                             |                        |           |  |  |
|        |                               | Création d'une zone sportive extérieure   | Citystade, pumptrack, fitness  | Moyen terme                      |                        |           |  |  |
|        | Vignevielle                   | Création d'une maison France Services (ADHCO)   |  |                                  |                        |           |  |  |
|        |                               | Création d'une maison des associations avec une forte thématique "sport"                              |  |                                  |                        |           |  |  |
|        | Ornaisons                     | Mise en accessibilité de la mairie et de la poste par le maintien des services postaux sur la commune |  |                                  |                        |           |  |  |
|        |                               | Création d'un cheminement piéton  |  |                                  |                        |           |  |  |
|        |                               | Favoriser les mobilités douces  |  |                                  |                        |           |  |  |
|        |                               | Création d'un contournement de la commune   |  |                                  |                        |           |  |  |
|        |                               | Création d'un pump tracks   |  |                                  |                        |           |  |  |
|        |                               | Revitalisation urbaine  | Création de parkings   |                                  |                        |           |  |  |
|        |                               | Réhabilitation du jardin d'enfants  |  |                                  |                        |           |  |  |
|        | Commune ?? (mail 02/07 09h14) | Délocalisation de l'école   | Se situe au bord de la départementale, représente un danger réel. Est un vieux bâtiment très consommateur d'énergie. Les locaux seront réemployés pour dynamiser le commerce |                                  |                        |           |  |  |

|                    |  |   |                |                          |  |  |
|--------------------|--|---|----------------|--------------------------|--|--|
|                    | Animation commerciale toute l'année et association   |   |                |                          |  |  |
|                    | La poste communale   |   |                |                          |  |  |
| Thezan             | Créer une aire de jeu et un city park  | Afin de retisser les liens sociaux, ils seront créés sur un terrain en friche acquis par la mairie (40 000€ TTC environ)  |                |                          |  |  |
| Laroque-de-Fa      | Donner la possibilité à tout un chacun de se déplacer plus facilement possible et avec un impact carbone moindre (transports en commun, ...)     |   |                |                          |  |  |
| Boutenac           | Création d'une cantine   |   | 2022-2023      |                          |  |  |
|                    | Création d'une aire de jeux et de terrains de sport  |   | 2024-2025      |                          |  |  |
| Montsérét          | Création d'une aire de jeux sportifs et de loisirs à destination des adolescents (mini city park)  |   |                |                          |  |  |
|                    | Création d'une structure dédiée à la cantine scolaire  | Elle est actuellement assurée dans le foyer du village  |                |                          |  |  |
|                    | Création d'un espace détente pour les adultes  | Pour ceux qui n'ont pas d'espaces extérieurs dans leur résidence  |                |                          |  |  |
| Luc-sur-Orbieu     | Réfection de l'école communale   |   |                |                          |  |  |
| Lézignan-Corbières | Création d'une nouvelle creche intercommunale avec RAM intégré sur un nouveau pôle enfance jeunesse en lien avec la maison de la famille (CAF11) | <p>La CCRLCM est compétente pour le multi-accueil des enfants sur le territoire intercommunal.</p> <p>Les locaux de l'actuelle crèche jacqueline ARIBAUD, situés rue marceau à Lézignan Corbières datent de plus de 30 ans. Ce bâtiment a été agrandi au fil du temps en fonction des demandes ( 52 agréments à ce jour) ce qui le rend désormais moins fonctionnel. Ce bâtiment est sur 2 niveaux. Il est en outre situé en zone inondable.</p> <p>Pour faire face à la demande des usagers, la CCRLCM souhaite construire un deuxième équipement de type BPOS et bas carbone intégrant un Relais d'Assistants Maternelles , sur une partie du terrain dont elle propriétaire hors zones PPRI et PPRIF cadastré BB254, pour accueillir 40 enfants supplémentaires.</p> <p>Ce bâtiment se situera en continuité du futur centre de loisirs, sur le nouveau pôle intercommunal enfance-jeunesse à proximité de la maison des familles dont la construction est projetée par la CAF de l'Aude. La contiguïté du siège administratif est également un atout ( proximité des services techniques et administratifs ).</p> | 2022-2023-2024 | CAF-MSA-CD11-ETAT-REGION |  |  |

|                    |   |  |           |                          |               |  |
|--------------------|---|--|-----------|--------------------------|---------------|--|
| Lézignan-Corbières | Création d'un bâtiment intercommunal ALSH en modulaire sur un nouveau pôle enfance jeunesse en lien avec la maison de la famille ( CAF11) | <p>La CCRLCM est compétente pour l'accueil de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires. Les locaux utilisés actuellement sont mis à disposition par la ville de Lézignan-Corbières qui reste par ailleurs compétente pour l'accueil des enfants hors périodes scolaires. Ces locaux sont situés dans l'emprise du stade municipal de Gaujac dans une zone inondable ce qui rend l'extension de la structure impossible. Par ailleurs la proximité d'un ruisseau ( la jourre ) et l'utilisation éventuelle du site par la commune pour ses propres besoins pendant l'été ne permettent pas une sécurité optimale pour les enfants. Par ailleurs, ce service connaît une forte demande de la part des usagers. Les règles concernant la COVID ne permettent plus de répondre à de nouvelles demandes d'inscription ( les locaux étant trop exigus à ce jour). La CCRLCM souhaite implanter, sur une partie du terrain dont elle est propriétaire hors zones PPRI et PPRIF cadastré BB254, un bâtiment à émission bas carbone pour accueillir 100 enfants et d'une surface de plancher de 300 m2. Le mode de construction pourra s'appuyer le cas échéant sur des modulaires (démontables/remontables). L'intérêt d'implanter un bâtiment modulaire est multiple : la rapidité d'exécution du projet, l'aspect évolutif du bâtiment si le besoin grandissait, le respect de l'environnement puisqu'un tel projet ne génère aucun déchet de chantier et les modules sont recyclables à 99%. De plus, un bâtiment modulaire privilégie au maximum les énergies renouvelables afin de réduire sa consommation énergétique. Ce bâtiment se situera en continuité de la future crèche-RAM, sur le nouveau pôle intercommunal enfance-jeunesse à proximité de la maison des familles dont la construction est projetée par la CAF de l'Aude. Ce projet peut favoriser également la mutualisation de moyen avec la ville centre qui ne peut faire évoluer son bâtiment actuel ( zone PPRI). Il permettra également d'assurer un service de proximité et de garantir un équilibre sur le territoire intercommunal. Enfin, ce projet situé en ville permettra aux familles non véhiculées de pouvoir bénéficier de ce service public.</p> | 2022-2023 | CAF-MSA-CD11-ETAT-REGION | 2150000<br>HT |  |
|--------------------|---|--|-----------|--------------------------|---------------|--|



|         |                                       |  |  |                |   |            |  |
|---------|---------------------------------------|--|--|----------------|---|------------|--|
|         | Lézignan-Corbières                    | réhabilitation reconstruction d'un conservatoire intercommunal en centre ville à proximité directe du QPV                | La CCRLCM est compétente en matière d'enseignement musical actuellement localisé dans des locaux anciens et exigus (boulevard Marx Dormoy, Lézignan-Corbières). En effet, face à une augmentation sensible des effectifs, les élèves sont également accueillis dans un bâtiment annexe mis à disposition par la ville de Lézignan-Corbières ( bibliothèque EUZET, square Marcellin Albert, bâtiment communal mis à disposition) .La Ville a par ailleurs informé la CCRLCM de sa volonté de ne pas prolonger au-delà du 30 juin 2022 la mise à disposition de la bibliothèque EUZET. La construction d'un nouveau conservatoire intercommunal figure dans le plan pluri annuel d'investissement de la CCRLCM. Cette nouvelle situation implique une réorientation du PPI, la CCRLCM saisit par ailleurs l'opportunité de la mise en vente par le CD11 d'un ensemble immobilier affecté au service public ( ancien CMS , place des vosges , référence cadastrale AE432 et AE433) situé en limite directe du quartier prioritaire politique de la ville.Les locaux ont une superficie intérieure développée de l'ordre de 700 m2.La CCRLCM souhaite se porter acquéreur de cet ensemble immobilier, le CD11 a accepté cette transaction qui doit donner lieu à un acte de vente entre les parties.Par suite à cette acquisition, la CCRLCM envisage de réhabiliter ce bâtiment pour un nouvel usage affecté au service public ( conservatoire intercommunal de musique).La CCRLCM souhaite inscrire cette réhabilitation dans la transition écologique en mettant en œuvre des méthodes de construction permettant un bâtiment passif voire à énergie positive.Ce projet permet en outre de résorber une friche bâtiminaire en centre- ville de Lézignan-Corbières ainsi que de réduire les déplacements des usagers intra-muros. Ce projet pourrait par ailleurs intégré le contrat Bourg centre pour mobiliser d'autres financeurs | 2022-2023-2024 | ETAT-CD11-CAF11-REGION-BANQUE DES TERRITOIRES | 1500000 HT |  |
| CCCSM   | Durban-Corbières                      | Organisation de co-voiturage   |  |                |   |            |  |
|         |                                       | Développer des transports publics avec Lézignan  |  |                |   |            |  |
|         |                                       | Créer une borne de recharge pour voitures ou vélos électriques   |  |                |   |            |  |
|         | Fitou                                 | Éducation  | Création d'une nouvelle classe   |                | Moyen terme : 2023-2025                       |            |  |
|         | Maisons                               | Rénover les jeux pour enfants  |  |                |   |            |  |
|         |                                       | Améliorer le sentier permettant de faire la boucle autour du plan d'eau  |  |                |   |            |  |
|         |                                       | Accueillir les cyclotouristes dans l'ancienne cour de l'école (eau potable, tables, outils d'entretien, point infos ...) |  |                |   |            |  |
| Padern  | Aménagement d'une aire de pique-nique |  |  |                |   |            |  |
|         | Aire de jeux pour enfants             |  |  |                |   |            |  |
| Paziols | Accessibilité des bâtiments publics   |  |  |                |   |            |  |

|                          |  |  |  |  |  |  |
|--------------------------|--|--|--|--|--|--|
| Soulatge                 | Mise en place d'un service de déplacements pour la population locale                                   |  |  |  |  |  |
|                          | Transports avec les services solidaires notamment médicaux   |  |  |  |  |  |
|                          | Augmentation du télé-travail   |  |  |  |  |  |
| Tuchan                   | Aménagement d'un local pour les chasseurs  |  |  |  |  |  |
|                          | Voiture partagée   |  |  |  |  |  |
| Villeneuve-les-Corbières | Sécurisation des entrées d'agglomération RD 611 et AD 106  |  |  |  |  |  |
|                          | Réfection de l'ancienne Mairie   |  |  |  |  |  |
|                          | Aménagement de la place publique   |  |  |  |  |  |
| Claira                   | Création d'un parking avec ombrière  |  |  |  |  |  |
|                          | Création d'un pump tracks  |  |  |  |  |  |
|                          | Création d'un parc 0-3ans  |  |  |  |  |  |
| Salses-le-Château        | Création de nouvelles classes dans le groupe scolaire Claude Simon et extension du restaurant scolaire |  |  |  |  |  |
|                          | Gestion des déplacements et priétonnisation du cœur de ville   |  |  |  |  |  |
|                          | Mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville  |  |  |  |  |  |
|                          | Développer les services-aménagement des étages presbytère  |  |  |  |  |  |
|                          | Valoriser les équipements publics, les commerces et les services                                       |  |  |  |  |  |
|                          | Maintenir et développer l'attractivité du centre ancien  |  |  |  |  |  |

**Axe 2 : Développer une politique de l'habitat répondant aux besoins de tous dans le respect de l'environnement**

|         |  |  |   |  |  |  |
|---------|--|--|---|--|--|--|
| CCRLCM  | Thezan   | Rénover une maison en état de délabrement louée par la suite en logement social                        | Acquisition (faite) d'une maison en état de délabrement, 6000€ suite à une liquidation judiciaire |  |  |  |
|         | Ornaisons  | Création de logements adaptés  |   |  |  |  |
|         | Argens Minervois   | Création d'une résidence sénior  | Permettant de conserver ses habitudes de vie sur son village afin de garder son réseau social     |  |  |  |
| CCCSM   | Claira   | Résidence séniors  |   |  |  |  |
|         | Durban-Corbières   | Procéder au remembrement des grands logements pour accueillir les petits ménages                       |   |  |  |  |
|         |  | Acquisition et démolition d'une maison dégradée pour ouvrir un espace public au cœur des îlots anciens |   |  |  |  |
|         | Padern   | Réhabilitation des maisons anciennes du village  |   |  |  |  |
| Maisons | Rénover les logements des quelques maisons dégradées acquises par la commune |  |   |  |  |  |

**Axe 3 : Construire un projet de santé répondant aux besoins spécifiques de tous les territoires**

|        |                   |  |  |  |                         |  |
|--------|-------------------|--|--|--|-------------------------|--|
| CCRLCM | Fabrezan          | Participation à la création d'un pôle santé                      |  |  |                         |  |
|        |                   | Rénovation de l'ancien pôle santé en pôle "bien-être"            |  |  |                         |  |
|        |                   | Participation au pôle bien vieillir                              |  |  |                         |  |
|        |                   | Participation au pôle petite enfance                             |  |  |                         |  |
| CCRLCM | Luc-sur-Orbieu    | Création d'un pôle santé   |  |  |                         |  |
| CCCSM  | Fitou             | Création d'une maison de santé                                   |  |  | Court terme : 2021-2022 |  |
|        | Tuchan            | Acheter du matériel pour le centre de santé public               |  |  |                         |  |
|        |                   | Agrandissement de la Maison de santé pour centre de santé public |  |  |                         |  |
|        | Salses-le-Château | Maison d'accompagnement des seniors handicapés                   |  |  |                         |  |

**Axe 4 : Utiliser le numérique comme un outil au service des territoires et de ses habitants**

|        |                              |   |                 |  |  |  |
|--------|------------------------------|---|-----------------|--|--|--|
| CCRLCM | Commune ?? (mail 02/07 9h14) | Tableau numérique et tablettes à l'école                                | Projet effectué |  |  |  |
|        | Thezan                       | Mettre à disposition du matériel informatique dans le hall de la Mairie |                 |  |  |  |
| CCCSM  | Claira                       | Points numériques   |                 |  |  |  |
|        | Salses-le-Château            | Points numériques   |                 |  |  |  |

**ORIENTATION 4 : S'APPUYER SUR DES TERRITOIRES A HAUTE VALEUR PATRIMONIALE ET ENVIRONNEMENTALE**
**Axe 1 : S'inscrire dans une politique volontariste de transition énergétique**

|         |   |  |   |  |  |            |
|---------|---|--|---|--|--|------------|
| CCRLCM  | Tourouzelle   | Rénovation du chauffage de la salle Jean Moulin  | Les élus souhaitent améliorer les performances énergétiques de ce bâtiment en changeant ce chauffage vétuste.   |  |  |            |
|         | Thezan  | Création d'un futur local pour le service technique sur le site de l'ancien terrain de rugby           | Dans un hangar de 700m <sup>2</sup> avec un toit photovoltaïque   |  |  |            |
|         |   | Remplacer les ampoules de l'éclairage public par des LED   | Avec SYADEN   |  |  | 40,467€ HT |
|         |   | Enfouir une première tranche de lignes électriques et téléphoniques (rue des Aspres)                   | Demande d'une étude de faisabilité au SYADEN  |  |  |            |
|         |   | Pose d'une colonne de remplissage économique sans énergie aire d'arrosage des machines à vendanger     |   |  |  |            |
|         | Auriac  | Isolation des bâtiments communaux  |   |  |  |            |
|         |   | Réfection et coupure de l'éclairage public   | Afin de réduire la facture énergétique et la pollution lumineuse  |  |  |            |
|         | Conilhac  | Rénovation énergétique de la salle des fêtes communale   | Souhaité dans le cadre du CRTE, n'a pas été retenu au titre de la DSIL 2021. La commune retravaille avec le bureau d'études ce dossier dont le coût estimatif total s'élevait à 405.950 € HT, pour proposer un phasage pluriannuel de travaux sur 2 à 3 tranches. |  |  |            |
| Escales | Soutien au remplacement du système de chauffage de la salle polyvalente | Remplacement d'un système au gaz par un système de pompe à chaleur plus économe en énergie et en coût. | 2022  |  |  |            |

|                  |  |  |                    |  |  |  |
|------------------|--|--|--------------------|--|--|--|
| Roubia           | Changement de mode de chauffage de l'école   | Suppression de la chaudière à fuel   |                    |  |  |  |
|                  | Changement de mode de chauffage du gymnase (au fioul)  |  |                    |  |  |  |
|                  | Passage de l'éclairage public en LED   |  |                    |  |  |  |
|                  | Sensibilisation de la population à la gestion des déchets  |  |                    |  |  |  |
| Montsérét        | Installation solaire communale en autoconsommation collective étendue  | Il permet d'alimenter à partir d'un lieu (foyer communal) plusieurs bâtiments communaux : foyer, épicerie, mairie, agence postale.   |                    |  |  |  |
|                  | Économie d'énergie sur l'éclairage public  | Remplacement des ampoules par des LED et des coupures nocturnes  |                    |  |  |  |
|                  | Etude de faisabilité pour éclairage d'un boulodrome par photovoltaïque   |  |                    |  |  |  |
| Vignevielle      | Étude au SYADEN sur les ombrières photovoltaïques  |  |                    |  |  |  |
|                  | Étude au SYADEN sur les bâtiments et l'éclairage publics   |  |                    |  |  |  |
| Ornaisons        | Remplacement de chaudière (école, salle polyvalente)   |  |                    |  |  |  |
|                  | Réhabilitation énergétique de bâtiments communaux  | Mairie, salle polyvalente : remplacement des menuiseries, isolation des locaux. Remplacement par des luminaires à basse consommation |                    |  |  |  |
| Laroque-de-Fa    | Éclairage public LED   |  |                    |  |  |  |
|                  | Rénovation énergétique des bâtiments communaux   |  |                    |  |  |  |
|                  | Parc photovoltaïque de l'Estrade   |  |                    |  |  |  |
|                  | Hangar technique en bois avec des panneaux photovoltaïques à vocation de pôle des artisans (avec mesures compensatrices) |  |                    |  |  |  |
| Fabrezan         | Création de jardins secs   |  |                    |  |  |  |
|                  | Projet d'énergie solaire coopérative et citoyenne  | Entre Ferrals, Tournissan et Fabrezan avec la création d'une association   |                    |  |  |  |
|                  | Photovoltaïque en toiture des bâtiments publics  |  |                    |  |  |  |
|                  | Centrale solaire photovoltaïque au sol de 250Kw  |  |                    |  |  |  |
| Jonquières       | Rénovation d'un logement dans le bâtiment de la mairie   |  | Dès printemps 2022 |  |  |  |
| Castelnau d'Aude | Pose de panneaux photovoltaïques   |  |                    |  |  |  |
| Escales          | Créer une centrale photovoltaïque au sol sur une ancienne décharge communale   | Selon le montant du financement levé, la surface de la centrale pourrait être modifiée   |                    |  |  |  |

|                    |   |  |                     |      |                       |  |
|--------------------|---|--|---------------------|------|-----------------------|--|
| Lézignan-Corbières | construction de nouveaux bureaux intégrant une salle pour l'assemblée sur le siège actuel de la CCRLCM ( bâtiments BPOS ) | Pour faire face à son développement et le recrutement de personnel qui en découle.   | 2022-2023-2024-2025 | Etat | non chiffré à ce jour |  |
| Lézignan-Corbières | Rénovation énergétique du siège de la CCRLCM  | Le programme de travaux envisagé comprend la rénovation de l'ensemble de l'enveloppe batimentaire afin de garantir une action optimale sur la déperdition thermique.<br>Il prévoit en complément la mise en place de panneau photovoltaïques sur l'ensemble de la toiture<br>Il comprend :la reprise d'isolation, l'étanchéité murs et de toiture,la reprise de ventilation, le remplacement des menuiseries et du système de chauffage.                                   | 2022-2023-2024-2026 | Etat | 2170000 HT            |  |
| Mouthoumet         | réhabilitation de la toiture de l'école intercommunale de Mouthoumet en matériaux bio-sourcés                             | LA CCRLCM est compétente pour l'école intercommunale située à MOUTHOMET.<br>Outil indispensable pour l'aménagement du territoire et la fixation de population en zone rurale sur le bassin de vie des hautes-corbières, ce bâtiment construit en 2006, nécessite une réhabilitation de la toiture qui intégrera par ailleurs une meilleure isolation thermique permettant des économies d'énergie.<br>Des matériaux bio-sourcés seront utilisés pour cette réhabilitation. | été 2022            | Etat | 200000 HT             |  |

|                      |   |   |  |                         |  |  |
|----------------------|---|---|--|-------------------------|--|--|
| CCCSM                | Durban-Corbières  | Parc photovoltaïque sur terrains communaux  |  |                         |  |  |
|                      |   | Panneaux photovoltaïques sur toitures communales pour autonomie                                   |  |                         |  |  |
|                      | Montgaillard  | Toitures équipées en photovoltaïque   |  |                         |  |  |
|                      |   | Projet photovoltaïque pour rendre le village autonome   |  |                         |  |  |
|                      | Fitou   | Équiper la salle polyvalente en panneaux photovoltaïques  |  | Moyen terme : 2024-2025 |  |  |
|                      | Cucugnan  | Installation de 3 bornes de charge pour les véhicules électriques                                 |  |                         |  |  |
|                      | Duilhac-sous-Peyrepertuse   | Etude rénovation énergétique bâtiments communaux  |  |                         |  |  |
|                      |   | Travaux rénovation énergétique bâtiments communaux  |  |                         |  |  |
|                      | Paziols   | Réhabilitation de l'école: projet photovoltaïque en toiture, isolation et performance énergétique |  |                         |  |  |
|                      | Maisons   | Mettre à disposition des habitants une voiture électrique en auto-partage                         |  |                         |  |  |
| Saint-Jean-de-Barrou | Installation photovoltaïque des bâtiments des services techniques |   |  |                         |  |  |
|                      | Installation photovoltaïque des bâtiments communaux               |   |  |                         |  |  |

|  |   |   |  |           |           |            |  |
|--|---|---|--|-----------|-----------|------------|--|
|  |   | Ombrière seule au parking du cimetière  |  |           |           |            |  |
|  | Soulatge                                      | Parking à ombrière solaire  |  |           |           |            |  |
|  | Tuchan  | Installation photovoltaïque sur les bâtiments techniques  |  |           |           |            |  |
|  |   | Rénovation thermiques de bâtiments municipaux   |  |           |           |            |  |
|  | Villeneuve-les-Corbières                      | Mise en place d'une centrale photovoltaïque pour auto-consommation de la cave pilote versant sud  |  |           |           |            |  |
|  | Salses-le-Château                             | Réduire sa consommation d'énergie par la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux   |  |           |           |            |  |
| Axe 2 : Anticiper les effets du changement climatique sur la gestion des ressources et des risques |   |   |  |           |           |            |  |
| CCRLCM   | Laroque-de-Fa                                 | Préservation et maîtrise de la ressource en eau   |  |           |           |            |  |
|  | Argens Minervois                              | Meilleure gestion du lac d'Argens-Minervois   | Gestion de l'eau, préservation de la faune et de la flore, développement du site à fins éducatives |           |           |            |  |
|  | Thezan  | Penser à renouveler la station d'épuration  | De manière à optimiser le rejet des boues  |           |           |            |  |
|  | Fabrezan                                      | Désimperméabilisation des parkings (avenue de l'ancienne gare)  |  |           |           |            |  |
|  |   | Désimperméabilisation des espaces non nécessaires aux déplacements sur la traversée de village  |  |           |           |            |  |
|  | Auriac  | Mise en protection de la cascade au lieu-dit la Perronne  |  |           |           |            |  |
|  | Boutenac                                      | Passage au zéro phyto, label "Terre saine"  |  |           | 2021-2022 |            |  |
|  | Commune ?? (mail 02/07 09h14)                 | Conservation des différents étages de la végétation   |  |           |           |            |  |
|  |   | Revitaliser les rues du village   | Plantation devant les maisons  |           |           |            |  |
|  | Castelnau d'Aude                              | Revalorisation d'une ancienne décharge  |  |           |           |            |  |
|  |   | Réhabilitation de bâtiments publics situés au cœur de la commune  |  |           |           |            |  |
|  |   | Programme de plantation de haies et d'arbres  |  |           |           |            |  |
|  | Ornaisons                                     | Maîtriser les eaux pluviales  | Pas de rejet sur la voie   |           |           |            |  |
|  |   |   |  |           |           |            |  |
| CCRLCM   | création d'un nouveau schéma des déchetteries | LA CCRLCM a missionné le cabinet Terroirs & Communautés pour faire un audit sur l'optimisation de notre schéma des déchetteries. Il en découle qu'afin d'optimiser le service rendu à l'utilisateur, de couvrir tout le territoire intercommunal, d'améliorer la qualité et l'optimisation de la gestion des déchets issus des déchetteries et par suite contribuer à la transition écologique, il est nécessaire de moderniser 4 déchetteries ( Lézignan, St Pierre, Laroque de Fa et St Laurent de la Cabrerisse ) et d'en créer 4 supplémentaires ( Lézignan, escales, 3F, Luc). |  | 2022/2025 | Etat      | 5236000 HT |  |

|          |  |  |  |                    |  |  |
|----------|--|--|--|--------------------|--|--|
| CCCSM    | Durban-Corbières   | Récupération des eaux pluviales des toitures communales  |  |                    |  |  |
|          |  | Collecte et récupération des eaux traitées de la station d'épuration   | Plus l'excédent d'eau de la source principale et des pompages non utilisés dans le réservoir d'eau potable |                    |  |  |
|          |  | Débroussaillage des friches  | Prévenir les risques d'incendie  |                    |  |  |
|          | Fitou  | Dévoisement de la conduite d'eau   |  | Court terme : 2023 |  |  |
|          | Claira   | Unité de compostage  |  |                    |  |  |
|          |  | Réhabilitation/modernisation de la déchetterie   | Projet intercommunal   |                    |  |  |
|          | Durban-Corbières   | Récupération des eaux pluviales des toitures communales  |  |                    |  |  |
|          |  | Collecte et récupération des eaux traitées de la station d'épuration   |  |                    |  |  |
|          |  | Débroussaillage des friches  |  |                    |  |  |
|          |  | Collecte et récupération des eaux traitées de la station d'épuration ( plus l'excédent d'eau de la source principale et des pompages non-utilisés dans le réservoir d'eau potable) |  |                    |  |  |
|          | Fitou  | Dévoisement de la conduite d'eau   |  |                    |  |  |
|          | Cucugnan   | Etude et travaux sécurisation alimentation eau potable village   |  |                    |  |  |
|          | Duilhac-sous-Peyrepertuse  | Régularisation administrative de la source fontaine de Duilhac   |  |                    |  |  |
|          |  | Défebnse incendie-travaux de mise aux normes des installations de la chambre des vannes  |  |                    |  |  |
|          | Claira   | Unité de compostage  |  |                    |  |  |
|          |  | Réhabilitation/modernisation de la déchetterie   |  |                    |  |  |
|          | Maisons  | Créer un composteur collectif  |  |                    |  |  |
|          |  | Sollutionner le problème des déchets de la chasse  |  |                    |  |  |
|          |  | Remplacer les réseaux en plomb   |  |                    |  |  |
|          |  | Sécuriser la ressource en eau  |  |                    |  |  |
| Padern   | Débroussaillage aux alentours du village, risques incendies                |  |  |                    |  |  |
| Paziols  | Aduction d'eau potable procédure DUP                                       |  |  |                    |  |  |
| Pia      | Schéma directeur de l'eau  |  |  |                    |  |  |
|          | Mise en place d'un outil de gestion préalable au schéma directeur de l'eau |  |  |                    |  |  |
| Soulatge | Réhabilitation du château d'eau  |  |  |                    |  |  |
| Tuchan   | Récupération eau du trop-plein du château d'eau                            |  |  |                    |  |  |
|          | Protection des captages en eau   |  |  |                    |  |  |

|  |                              |   |                |  |  |  |  |
|--|------------------------------|---|----------------|--|--|--|--|
|  |                              | Station d'épuration (roseaux)   |                |  |  |  |  |
|  |                              | Réfection Rue de la Promenade et Rue du Faubourg pour réguler les flux d'eau (inondations AEP)            |                |  |  |  |  |
|  | Claira                       | Agrandissement ou création d'une STEP   |                |  |  |  |  |
|  | Embres et Castelmaure        | Station d'épuration   |                |  |  |  |  |
|  | Salses-le-Château            | Réduire la consommation d'eau en limitant l'arrosage  |                |  |  |  |  |
|  |                              | Traitement des déchets - mise en place d'un nouveau dispositif de collecte des déchets                    |                |  |  |  |  |
|  |                              | Recherche d'une nouvelle ressource en eau   |                |  |  |  |  |
| <b>Axe 3 : Faire de la culture un moteur de l'attractivité des territoires</b> |                              |   |                |  |  |  |  |
| CCRLCM   | Laroque-de-Fa                | Aides aux associations culturelles  |                |  |  |  |  |
|  | Roubia                       | Maintenir et développer la bibliothèque municipale  |                |  |  |  |  |
|  | Fabrezan                     | Transformation de la Tour de gué romaine en musée et investissement de celui-ci par le fonds Charles Cros |                |  |  |  |  |
|  |                              | Création d'un tiers-lieu co-working dans els locaux de l'ancienne école et ancien ALSH                    |                |  |  |  |  |
|  | Commune ?? (mail 02/07 9h14) | Cinéma de plein air et spectacle  | Avec la CCRLCM |  |  |  |  |
| CCCSM  | Montgaillard                 | Création d'un musée de la mine  |                |  |  |  |  |
|  | Soulatge                     | Développer et faciliter l'accès à la culture  |                |  |  |  |  |
|  | Salses-le-Château            | Valorisation de l'artisanat et du patrimoine local- Promenade des arts                                    |                |  |  |  |  |